APF
Association des Paralysés de France
Association reconnue d'utilité publique

Comptes annuels

2016

Sommaire

Page 1 **Comptes 2016**

Page 37 **Compte d'emploi annuel des ressources année 2016**

ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE
Reconnue d'utilité publique

SIEGE NATIONAL :
17, bd Auguste Blanqui - 75013 Paris
Tél.: 01 40 78 69 00

www.apf.asso.fr

ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE

Comptes 2016

Bilan .....page 2

Compte de résultat .....page 4

Tableau de financement.....page 6

Annexe aux comptes
de l'exercice .....page 7

Rapport du commissaire
aux comptes .....page 29

Description de l'activité.....page 33

Bilan au 31 décembre 2016 - Actif

(en euros)	Exercice clos le 31.12.2016			31.12.2015
	Montant brut	Amortissements dépréciations	Montant net	Montant net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles (note 4)				
Frais d'établissement	3 053 412	2 655 779	397 633	427 395
Frais de recherche et développement	423 435	307 899	115 537	109 177
Logiciels, droits et autres valeurs similaires	7 944 509	5 172 252	2 772 256	1 398 235
Autres	238 502	103 722	134 780	130 348
Avances et acomptes	2 007 195		2 007 195	418 119
Immobilisations corporelles (note 5)				
Terrains	19 385 462	1 882 965	17 502 497	17 619 754
Constructions	344 430 492	175 947 942	168 482 550	176 516 548
Installations techniques, matériel et outillage	74 097 868	59 413 032	14 684 837	14 283 697
Autres	104 040 437	77 339 632	26 700 804	25 956 175
Immobilisations corporelles en cours	3 130 644	200 000	2 930 644	2 223 935
Avances et acomptes	158 276		158 276	85 753
Immobilisations financières (note 6)				
Titres immobilisés	99 848		99 848	98 929
Prêts	10 304		10 304	16 177
Autres	1 525 121		1 525 121	1 509 943
Total de l'actif immobilisé	**560 545 506**	**323 023 222**	**237 522 283**	**240 794 185**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (note 7)				
Matières premières & autres approvisionnements	3 393 042	127 774	3 265 268	3 267 509
En-cours de production (biens et services)	500 028		500 028	562 384
Produits intermédiaires et finis	469 431	49 122	420 309	472 792
Marchandises	202 341		202 341	214 953
Avances & acomptes versés sur commandes	1 528 795		1 528 795	1 569 793
Créances (note 8)				
Usagers, redevables et comptes rattachés	55 175 222	2 328 410	52 846 811	58 418 531
Clients et comptes rattachés	24 683 300	656 527	24 026 773	20 457 906
Autres	19 994 123	70 376	19 923 747	17 299 561
Valeurs mobilières de placement (note 9)	102 571 965	195 000	102 376 965	83 844 851
Disponibilités (note 10)	31 758 164		31 758 164	43 451 784
Charges constatées d'avance	2 285 977		2 285 977	2 200 922
Total de l'actif circulant	**242 562 388**	**3 427 210**	**239 135 179**	**231 760 988**
Charges à répartir sur plusieurs exercices	2 892 480		2 892 480	2 998 490
	2 892 480		**2 892 480**	**2 998 490**
TOTAL DE L'ACTIF	**806 000 374**	**326 450 432**	**479 549 942**	**475 553 663**

Engagements reçus (hors-bilan)		
Legs nets à réaliser, acceptés par le Conseil d'administration :	20 616 152	20 717 538
Autres :	19 808 056	20 566 293

Les notes figurant aux pages 7 à 28 et 39 à 52 font partie intégrante des comptes annuels

Bilan au 31 décembre 2016 - Passif

(en euros)	31.12.2016	31.12.2015
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise (note 11)	74 759 806	74 801 661
Ecarts de réévaluation	434 502	434 502
Réserves (note 12)		
Réserves propres	119 558 280	115 511 347
Réserves de trésorerie et de compensation des Ets médico-sociaux	42 649 473	37 918 996
Report à nouveau des structures en gestion directe (note 13)	-97 894 230	-96 821 325
Résultat de l'exercice (note 14)		
Résultat de l'exercice des structures en gestion directe	547 218	1 076 824
Résultat de l'exercice des établissements médico-sociaux	1 699 204	5 843 979
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise (note 15)	510 301	515 178
Résultats sous contrôle de tiers financeurs (note 16)	10 433 705	11 671 814
Résultats sous contrôle de tiers financeurs - congés payés (note 17)	-14 593 473	-14 605 624
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables (note 18)	19 137 177	19 567 899
Provisions réglementées (note 19)		
Provision : réserve des plus-values nettes d'actif des Ets médico-sociaux	4 445 564	4 558 951
Provision destinée à renforcer la couverture du BFR des Ets médico-sociaux	4 297 939	4 595 822
Provision pour renouvellement des immobilisations des Ets médico-sociaux	75 786 436	72 387 549
Autres provisions réglementées	1 177 408	985 821
Droits des propriétaires (commodat)		
Total des fonds associatifs	**242 949 308**	**238 443 394**
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES (note 20)	**19 208 026**	**19 437 714**
FONDS DEDIES (note 21)	**10 113 610**	**12 789 923**
DETTES		
Dettes financières (note 22)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (à long terme)	74 285 557	70 582 139
Découverts bancaires (à court terme)	2 730 662	1 916 194
Emprunts et dettes financières divers	1 743 326	1 809 218
Avances & acomptes reçus (note 23)	2 504 708	3 210 331
Dettes d'exploitation et diverses (note 24)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 991 784	34 554 726
Dettes fiscales et sociales	74 904 415	80 833 561
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 237 386	2 399 776
Autres dettes	13 450 146	9 091 636
Produits constatés d'avance	1 431 015	485 050
Total des dettes	**207 278 999**	**204 882 631**
TOTAL DU PASSIF	**479 549 942**	**475 553 663**

Engagements donnés (hors-bilan)		
Avals, cautions, garanties donnés	14 538 661	9 922 820
Autres	39 267 403	36 684 037

Les notes figurant aux pages 7 à 28 et 39 à 52 font partie intégrante des comptes annuels

Compte de résultat 2016

(en euros)	2016	2015
Ventes & prestations de service		
Ventes de marchandises	2 526 228	2 364 685
Ventes de produits finis	9 230 802	9 068 421
Prestations de service	621 852 793	612 758 682
Sous-total	**633 609 824**	**624 191 788**
Production stockée	-38 602	-16 443
Production immobilisée		113
Subventions d'exploitation	48 711 707	47 633 634
Reprises sur provisions, report de ressources & transferts de charges		
Reprises sur provisions et amortissements, & transferts de charges	4 352 278	2 786 990
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	2 662 963	1 863 684
Autres produits de gestion courante		
Dons (y compris ventes de dons en nature)	19 172 295	19 055 254
Produits nets de la réalisation des legs	10 827 210	14 926 721
Autres	29 754 510	30 577 064
Produits d'exploitation (note 25)	**749 052 184**	**741 018 805**
Achats stockés		
Achats de marchandises	1 436 445	1 388 111
Variation de stocks	210 251	201 219
Achats de matières premières et autres approvisionnements	9 490 798	9 653 657
Variation de stocks	87 570	47 306
Autres achats et charges externes	174 299 771	169 165 683
Impôts, taxes et versements assimilés		
Impôts et taxes sur rémunérations	38 583 391	37 258 817
Autres impôts et taxes	2 424 173	2 318 663
Charges de personnel		
Salaires et traitements	334 419 268	329 432 130
Charges sociales	138 134 791	131 058 734
Dotation aux amortissements, provisions & engagements		
Dotation aux amortissements des immobilisations	24 869 629	24 521 750
Dotation aux provisions sur immobilisations		200 000
Dotation aux provisions sur actif circulant	953 050	1 102 975
Dotation aux provisions pour risques et charges	2 819 433	4 269 139
Engagements à réaliser sur ressources affectées	1 943 753	3 796 155
Autres charges de gestion courante	18 064 889	17 236 019
Charges d'exploitation (note 26)	**747 737 211**	**731 650 356**
I. RESULTAT D'EXPLOITATION	**1 314 973**	**9 368 448**

Les notes figurant aux pages 7 à 28 et 39 à 52 font partie intégrante des comptes annuels

Compte de résultat 2016

(en euros)	2016	2015
Revenus des placements, intérêts et produits assimilés	1 421 756	570 271
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 066 930	1 107 947
Reprises sur provisions	507 310	3 386 851
Produits financiers (note 27)	**2 995 996**	**5 065 069**
Intérêts et charges assimilées	2 347 742	5 541 104
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	393 711	
Dotation aux provisions	195 000	421 000
Charges financières (note 28)	**2 936 453**	**5 962 104**
II. RESULTAT FINANCIER	**59 542**	**-897 034**
III. RESULTAT COURANT (I+II)	**1 374 516**	**8 471 414**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 595 496	915 599
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 287 267	2 577 105
Reprises sur provisions	4 295 018	3 360 654
Produits exceptionnels (note 29)	**8 177 781**	**6 853 358**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 140 122	1 255 390
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	299 702	263 974
Dotation aux amortissements et provisions	5 672 689	6 759 650
Charges exceptionnelles (note 29)	**7 112 513**	**8 279 014**
IV. RESULTAT EXCEPTIONNEL	**1 065 268**	**-1 425 657**
Impôt sur les sociétés des personnes morales non lucratives	193 362	124 954
Total des produits	**760 225 961**	**752 937 232**
dont report de ressources non utilisées des exercices antérieurs	2 662 963	1 863 684
Total des charges	**757 979 540**	**746 016 428**
dont engagements à réaliser sur ressources affectées	1 943 753	3 796 155
Résultat de l'exercice des établissements sous gestion contrôlée	**1 699 204**	**5 843 979**
Résultat de l'exercice des structures en gestion propre	**547 218**	**1 076 824**

Les notes figurant aux pages 7 à 28 et 39 à 52 font partie intégrante des comptes annuels

Tableau des flux de trésorerie

(en euros)		Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014
OPERATIONS LIEES A L'ACTIVITE				
Résultat de gestion (restant à disposition de l'association)		547 218	1 076 824	-945 501
Elimination des opérations sans incidence sur la trésorerie, ou non liées à l'activité :				
Dotations aux amortissements et provisions (nettes de reprises)		25 560 329	32 507 830	28 975 375
Plus et moins values de cessions		-362 863	-93 742	-15 545
Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat		-1 749 006	-1 938 033	-1 828 602
Autres		77 843	92 218	195 137
Trésorerie Potentielle générée par l'Activité		**24 073 521**	**31 645 098**	**26 380 863**
Incidence de la variation des décalages de trésorerie et du stockage		-1 664 329	12 037 505	4 440 532
Flux de Trésorerie générés par l'Activité	**FTA**	**22 409 192**	**43 682 603**	**30 821 395**
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT				
Investissements :				
Investissements incorporels (sauf frais d'établissement)		-3 717 754	-1 707 031	-515 553
Investissements corporels		-18 008 190	-18 842 748	-22 503 764
Investissements financiers		-212 530	-149 022	-782 104
Non-valeurs inscrites à l'actif comptable :				
Augmentations des frais d'établissement		-35 518	-87 538	-49 937
Augmentations des charges à répartir sur plusieurs exercices			-3 000 000	
Total des investissements		**-21 973 992**	**-23 786 339**	**-23 851 357**
Cessions d'actifs encaissées		531 465	633 915	1 025 722
Remboursements de prêts et autres réductions d'immo.financières		87 740	688 165	84 241
Incidence de la variation des décalages de trésorerie		-190 654	-65 990	556 312
Flux de Trésorerie liés aux Investissements	**FTI**	**-21 545 442**	**-22 530 249**	**-22 185 083**
OPERATIONS DE FINANCEMENT				
Fonds propres :				
Apports		20 143	5 092	-3 816
Subventions d'investissement sur biens renouvelables		-62 474	-604 590	321 013
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		1 604 466	1 647 478	1 980 076
Emprunts et dettes financières :				
Augmentation		8 541 901	5 830 280	
Remboursement		-4 927 537	-4 290 796	-5 339 193
Incidence de la variation des décalages de trésorerie		-16 223	25 200	64 183
Flux de Trésorerie provenant du Financement	**FTF**	**5 160 276**	**2 612 664**	**-2 977 737**
Variation de la trésorerie (FTA + FTI + FTF)		**6 024 026**	**23 765 018**	**5 658 575**
Trésorerie en début de période		**125 380 441**	**101 615 423**	**95 956 848**
Trésorerie en fin de période		**131 404 467**	**125 380 441**	**101 615 423**

Annexe aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

1 . Activité

L'Association des Paralysés de France organise son activité en faveur des personnes en situation de handicap moteur principalement autour de deux pôles, que sont :

- La gestion d'établissements et services médico-sociaux, de santé ou de travail adapté,
- La vie militante et de l'ensemble du mouvement associatif

On trouvera aux pages 33 à 35 une description détaillée de l'activité des différentes structures de l'association.

Sur le plan financier, les établissements médico-sociaux voient leur exploitation financée et contrôlée par l'Etat, les Conseils départementaux, ou les Caisses Régionales d'Assurance Maladie. Le résultat de ces établissements n'appartient pas à l'association, il est donc à restituer aux organismes financeurs (sauf cas particulier ou décision contraire de leur part, dans le cadre de la réglementation en vigueur).

A l'inverse, le résultat des autres structures, dites en « gestion directe », revient à l'association.

2 . Principes comptables généraux

Les comptes annuels sont établis en euros, conformément aux principes comptables habituellement admis en France.

Il est fait application du plan comptable des associations, institué par le règlement n° 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable, et homologué par l'arrêté interministériel du 8 avril 1999.

Dans les établissements médico-sociaux, il est fait application des dispositions comptables du code de l'action sociale et des familles (issues du décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003), de l'avis n°2007-05 du 4 mai 2007 du Conseil national de la comptabilité, « relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux (…), ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires (…). » et de l'arrêté du 12 novembre 2008 du ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité « relatif aux instructions budgétaires et comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux (…), ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires (…). »

Les méthodes comptables retenues seront exposées au cours des différentes notes qui suivent sur les comptes annuels, se rapportant chacune à un poste spécifique du bilan ou du compte de résultat.

Aucun changement de méthode comptable n'a eu lieu en 2016.

3 . Périmètre d'intégration

Variation du périmètre d'intégration - Faits caractéristiques

Les comptes annuels de l'APF, en 2016, regroupent 529 structures comptables réparties sur l'ensemble du territoire national, contre 535 l'année précédente. L'année 2016 a, en effet, été marquée par le regroupement de 6 comptabilités sur des dossiers comptables existants.

Les comptabilités suivantes ont été regroupées sur d'autres dossiers : SESSD de Laval (53), SESSD d'Etueffont (90), foyer de Keraman (29), foyer de Laval (53), deux SAVS de Brest (29).

Le SAVS-SAMSAH de Clermont Ferrand (63) a été créé (par regroupement de deux comptabilités qui subsistent encore en 2016 pour des raisons techniques). En sens inverse, le SAVS-SAMSAH de Nantes (44) disparait (ayant été distingué en deux comptabilités en 2015). Enfin, le service mandataire de l'Hérault (34) est distingué des comptes de la Délégation depuis 2016 et, en sens inverses, l'Esvad 65 disparait, étant sans activité depuis plusieurs années.

Toutes les structures de l'association clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Méthode d'intégration

Chacune de ces 529 structures dispose d'une comptabilité séparée, qui fait ensuite l'objet d'une sommation pour former le bilan général et le compte de résultat général de l'association, tels que présentés aux pages 2 à 5. Toutefois, certains flux internes sont éliminés des comptes annuels : il s'agit des comptes de liaison (comptes réciproques) qui retracent principalement les créances et dettes des différentes structures vis à vis du siège national. Par contre, les opérations internes inscrites au compte de résultat, d'un total de 27 542 k€ (contre 30 770 k€ en 2015), ne sont pas éliminés des charges et produits, car leur élimination modifierait la répartition du résultat entre établissements médico-sociaux, et structures en gestion directe, et impacterait donc la signification des comptes : il s'agit des frais de services gérés en commun (frais de siège), de la contribution de solidarité des délégations, des charges de personnel refacturées entre structures APF, des facturations informatiques internes, des biens et services acquis auprès de nos établissements de travail adapté et des facturations internes de séjours de vacances.

Situation au 31 décembre 2016

Ont été intégrés dans les comptes annuels de l'Association, au 31 décembre 2016 :

- 407 établissements et services (dont 53 en gestion directe)
- 97 délégations
- 19 services d'auxiliaires de vie et services mandataires (en gestion directe)
- 2 services APF Evasion (organisation de séjours de vacances)
- 1 service APF Formation (prestations de formation dans le domaine médico-social)
- 1 centre « Réseau nouvelles technologies »
- 1 service informatique
- 1 siège national

soit un total de 529 structures comptables.

4 . Immobilisations incorporelles

Les charges antérieures à l'ouverture des nouvelles structures et les frais de premier établissement sont inscrits, non en charges, mais à l'actif du bilan au poste « frais d'établissement », conformément aux possibilités offertes par la réglementation comptable, et en accord avec les autorités de contrôle pour les établissements médico-sociaux. Ces frais font ensuite l'objet d'un plan d'amortissements étalé le plus souvent sur 5 ans.

La variation depuis l'exercice précédent se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2015	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	Total au 31.12.2016
Valeur brute :					
Frais d'établissement	3 350	36	332	-	3 053
Frais de recherche développemt	365	62	4	-	423
Logiciels, droits & licences	5 995	2 042	95	2	7 945
Autres	217	21	-		239
Avances acptes, immo.en cours	418	1 592	-	- 3	2 007
Amortissement:					
Frais d'établissement	2 922	65	332		2 656
Frais de recherche développemt	256	56	4		308
Logiciels, droits & licences	4 597	667	91		5 172
Autres	87	17			104

5 . Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, c'est à dire à leur coût d'entrée dans le patrimoine de l'association, et non à leur valeur vénale à la date de clôture. Elles n'ont pas fait l'objet de réévaluation au cours de l'exercice. Les frais d'acquisition des immobilisations sont rattachés aux immobilisations concernées et, lorsque cela a été possible, les principaux composants des bâtiments ont été identifiés. Les biens sont amortis sur leur durée d'utilisation effective prévue, sauf cas particulier imposé notamment par nos financeurs.

Les principaux investissements immobiliers importants qui ont eu lieu en 2016 sont les suivants :

- Le démarrage du programme de reconstruction de notre Foyer et Mas d Montblanc (34) pour un montant de 1,2 M€
- La poursuite de la reconstruction de notre IEM de Villeneuve d'Ascq (59) d'un montant de 0,6 M€
- La poursuite de la reconstruction en cours de notre IEM d'Etueffont (90) pour un montant de 0,4 M€
- Les travaux d'aménagement du CAMSP de St Martin d'Heres (38) pour 0,3 M€

Les immobilisations acquises en crédit-bail ne sont pas d'un montant significatif, eu égard au total du patrimoine-actif détenu par l'association.

La variation des immobilisations corporelles depuis l'exercice précédent se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2015	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	Total au 31.12.2016
Valeur brute :					
Terrains	14 976	68	68	-	14 976
Aménagements des terrains	4 396	20	6	-	4 410
Constructions	339 942	4 584	1 262	1 166	344 430
Install.techn., matériel et outillage	71 264	4 503	1 772	103	74 098
Autres immobilisations corporelles	99 345	7 703	3 036	28	104 040
Immobilisations en cours	2 424	1 035	-	- 328	3 131
Avances et acomptes	86	95	-	- 23	158
Amortissements et dépreciations :					
Terrains	-				-
Aménagements des terrains	1 752	137	6		1 883
Constructions	163 426	12 856	1 250	916	175 948
Install.techn., matériel et outillage	56 980	4 164	1 744	13	59 413
Autres immobilisations corporelles	73 389	6 820	2 864	- 5	77 340
Immobilisations en cours	200				200

Le poste « Autres immobilisations corporelles » se détaille de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2015	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	Total au 31.12.2016
Détail autres immob.corporelles :					
Valeur brute :					
Installations et agencements	31 379	2 379	684	22	33 096
Matériel de transport	24 473	2 341	1 305	- 4	25 506
Matériel de bureau & informatique	18 486	1 749	750	- 1	19 483
Mobilier	23 921	866	295	1	24 493
Autres immobilisations corporelles	1 086	368	1	10	1 463
Total	**99 345**	**7 703**	**3 036**	**28**	**104 040**
Amortissements :					
Installations et agencements	20 600	2 008	574	1	22 035
Matériel de transport	18 507	2 019	1 250	- 5	19 271
Matériel de bureau & informatique	14 758	1 489	745	- 1	15 501
Mobilier	18 799	1 147	294	0	19 652
Autres immobilisations corporelles	725	157	1		881
Total	**73 389**	**6 820**	**2 864**	**- 5**	**77 340**

Les méthodes d'amortissement utilisées correspondent aux pratiques habituelles des secteurs d'activité ; elles sont similaires d'une structure à l'autre. Des amortissements dérogatoires ont été doté au cours de l'exercice, pour un montant de 66 k€, en application de l'avis n°2007-05 du 4 mai 2007 du Conseil national de la comptabilité, lorsque la durée de l'amortissement économique du bien est supérieure à celle admise budgétairement par l'autorité de tarification.

6 . Immobilisations financières

L'APF n'a aucune participation dans des sociétés de capitaux ou de personnes.

Les titres immobilisés correspondent essentiellement à l'acquisition de parts sociales de banques coopératives, effectuée lors de la souscription d'emprunts.

Le poste « Prêts » comprend principalement des prêts octroyés aux adhérents, dont la variation depuis l'exercice précédent, de même que celle des autres immobilisations financières, peut être résumée à l'aide du tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2015	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	Total au 31.12.2016
Valeur brute :					
Titres immobilisés	99	4	3	-	100
Prêts	16	4	10		10
Dépôts et cautionnements, divers	1 510	93	77	-	1 525

Enfin, les échéances des créances financières sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2016	Echéance < 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Prêts	10	6	2	2
Dépôts et cautionnements & divers	1 525	1 067	458	

7 . Stocks et en-cours

Les stocks se rapportent essentiellement à l'activité des établissements de travail adapté.

Le stockage des marchandises, matières premières et autres approvisionnements est évalué au coût d'achat, frais accessoires éventuels inclus; tandis que les stocks des biens ou services en cours de production, et de produits finis, sont généralement évalués au coût de production (déterminé le plus souvent par référence au prix de vente minoré d'un coefficient de marge propre à chaque établissement). Si les perspectives de vente ou d'écoulement des produits paraissent difficiles, la valeur du stock est dépréciée.

8 . Créances

Les principales créances sont relatives aux prix de journée ou à la dotation globale des établissements sous gestion contrôlée (poste « Redevables et comptes rattachés »), ou à la vente des produits ou prestations principalement des établissements de travail adapté (poste « Clients et comptes rattachés »).

Leur décomposition à la clôture des trois derniers exercices est la suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2016	Total au 31.12.2015	Total au 31.12.2014
Redevables et comptes rattachés			
Redevables et usagers	51 608	57 396	55 874
Redevables et usagers, produits à recevoir	2 093	1 704	2 419
Redevables - créances douteuses	1 474	1 792	1 240
Moins : dépréciation	-2 328	-2 475	-1 872
Total	**52 847**	**58 419**	**57 661**
Clients et comptes rattachés			
Clients	23 055	20 039	18 558
Clients, produits à recevoir	792	319	824
Effets à recevoir			
Clients - créances douteuses	836	741	833
Moins : dépréciation	-657	-641	-708
Total	**24 027**	**20 458**	**19 506**

Les créances « redevables et comptes rattachés » comprennent une somme de 554 686 € au titre de l'article R.314-96 du code de l'action sociale et des familles.

Le poste « Autres créances » enregistre notamment les subventions à recevoir (principalement par le secteur des délégations, des entreprises adaptées et du siège national), le remboursement de dépenses de formation à recevoir, ainsi que les autres créances diverses. Il comprend 6 074 k€ de produits à recevoir, et se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2016	Total au 31.12.2015	Total au 31.12.2014
Autres créances			
Fournisseurs, avoirs	753	577	519
Personnel et comptes rattachés	2 706	472	404
Organismes sociaux (cotisations sociales)	2 122	2 359	2 637
Etat et autres collectivités publiques	6 265	4 419	4 672
Débiteurs divers (dont produits à recevoir)	7 970	9 356	7 672
Legs, frais de cession	178	170	355
Moins : dépréciation	-70	-53	-54
Total	**19 924**	**17 300**	**16 205**

Enfin, les échéances des créances d'exploitation et des créances diverses sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2016	Echéance < 1 an	Echéance > 1 an
Avances et acomptes versés sur commandes	1 529	1 529	
Redevables et comptes rattachés	55 175	55 175	
Clients et comptes rattachés	24 683	24 683	
Autres créances	19 994	19 994	

9 . Valeurs mobilières de placement

Ce poste correspond à des placements de trésorerie à court ou moyen terme.

La décomposition du portefeuille détenu au 31 décembre 2016, incluant les comptes sur livret classés au poste comptable des « disponibilités », est la suivante :

- Monétaire : 60 %
- Obligations (et sicav et FCP à dominante obligataire) : 16 %
- Diversifié : 21 %
- Actions (et sicav et FCP à dominante action) : 3 %

100 %

La valeur de marché des titres de placement s'élève à la clôture de l'exercice à 102 377 k€, et dégage ainsi une moins value latente nette de 195 k€.

Le calcul des plus ou moins values latentes à la clôture de l'exercice s'effectue par ligne de placement (soit par code ISIN), selon la méthode dite du coût moyen unitaire pondéré, conformément à la pratique usuelle.

Les plus values latentes constatées sur certains titres, et qui ne seront effectives qu'à la cession des valeurs correspondantes, ne sont pas comptabilisées. Seuls sont inscrits dans les comptes les revenus acquis à la clôture de l'exercice, et qui sont liés à la simple détention du portefeuille et non à sa cession ultérieure. Les intérêts de la part en fonds en euros des contrats de capitalisation sont rattachés aux exercices au cours desquels ils ont été acquis.

Par prudence, les moins values latentes, qui constatent la dépréciation du nominal d'un titre depuis son acquisition, font l'objet d'une provision pour diminuer sa valeur. Il est tenu compte, pour le calcul de cette provision, du cours moyen observé sur le marché en décembre 2016, conformément à l'article 221-6 du règlement ANC n°2014-03, et à l'avis n°2002-C du 03 avril 2002 du comité d'urgence du conseil national de la comptabilité. Concernant les produits structurés, il est tenu compte du risque de franchissement du seuil de protection en capital attaché au produit, selon l'évolution des marchés et l'échéance du produit.

La variation des provisions sur titres est la suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2015	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	Total au 31.12.2016
Valeurs mobilières de placement					
Dépréciation	421	195	421		195

La provision pour dépréciation du portefeuille représente 0,2 % de sa valeur d'acquisition au 31.12.2016.

10 . Disponibilités

Les disponibilités incluent des placements sur des comptes sur livrets ou comptes à terme rémunérés, à hauteur de 20 913 k€ au 31.12.2016.

Concernant la trésorerie courante, les comptes fusionnés des différents établissements ou structures de l'association, situés dans une même banque, font l'objet d'une compensation entre soldes positifs et négatifs, de telle sorte que seul apparaît le solde net à la rubrique « Disponibilités » du bilan (pour un total de 10 845 k€, y compris le poste « caisses »).

Les soldes compensés négatifs figurent au passif, sur la ligne « Découverts bancaires » ; ceux-ci sont de 2 731 k€ à la clôture de l'exercice (cf note 22).

11 . Fonds associatifs sans droit de reprise

La décomposition de ce poste et sa variation depuis l'exercice précédent sont résumés à l'aide du tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2015	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	Total au 31.12.2016
Fonds associatifs sans droit reprise					
Apports	2 060	-			2 060
Legs & donations immobilisés	18 327	20			18 347
Subventions d'investissement	54 415	45	108	0	54 353
Total	**74 802**	**65**	**108**	**0**	**74 760**

Legs

Sont enregistrés à ce poste, depuis l'entrée en vigueur du plan comptable associatif en 1999, les biens reçus en legs, à leur valeur notariale, lorsqu'ils sont conservés par l'association pour les besoins de son activité. Les autres biens reçus en legs, qui ne sont pas directement utiles à l'activité de l'APF, sont mis en vente conformément à la réglementation, et le gain ainsi retiré est comptabilisé intégralement en produits, au compte de résultat – ceci lors de la réalisation effective et définitive de la vente.

Toutefois, avant la mise en application de cette réglementation comptable, soit jusqu'au 31.12.1998, tous les legs étaient inscrits en fonds propres, au passif du bilan, dès leur acceptation par l'autorité administrative compétente, donc avant même que la cession des biens ne soit effective ; puis, sur décision du Conseil d'Administration, le produit de la vente était soit conservé en fonds propres, soit affecté en produits, suivant que les fonds ainsi dégagés finançaient respectivement des opérations d'investissement ou d'exploitation. En l'absence d'utilisation immédiate, les fonds étaient maintenus en « fonds associatifs ».

Le poste au bilan correspond donc aux opérations suivantes :

- Le produit de la vente des biens reçus en legs, lorsque cette cession est intervenue avant le 1er janvier 1999 et que les fonds ont été affectés à l'investissement,
- Et, depuis le 1er janvier 1999, la seule valeur des biens reçus en legs et conservés pour les besoins de l'activité de l'association.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement, quant à elles, sont comptabilisées en « Fonds associatifs sans droit de reprise » lorsqu'elles sont destinées à financer un bien inscrit à l'actif, et qui, selon toute vraisemblance, sera renouvelé par l'association à l'issue de sa durée de vie. Elles ne sont pas rapportées au résultat, et sont donc maintenues durablement en fonds propres conformément à la réglementation comptable des associations.

12 . Réserves

Décomposition et variation

La présentation au bilan distingue les réserves propres, qui appartiennent pleinement à l'association, des réserves réglementées (réserves de trésorerie et de compensation des établissements sous gestion contrôlée) qui sont susceptibles d'être reprises par les autorités de

tarification. D'une manière générale, les réserves de même que l'ensemble des fonds associatifs sont à mettre en rapport avec l'actif immobilisé.

La décomposition de ces différents postes, et leur variation depuis l'exercice précédent, se résument au moyen du tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2015	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	Total au 31.12.2016
Réserves propres					
Excédents affectés à l'invest.	65 760			3 655	69 415
Réserve trésorerie propre	217				217
Réserve compensation propre	-				-
Autres réserves	49 535			392	49 927
Total	**115 511**	**-**		**4 047**	**119 558**
Réserves réglementées					
Réserve de trésorerie ESMS	12 207			-297	11 909
Réserve compensation ESMS	19 599			3 644	23 244
Excédents p/ compenser amort.	6 113			1 384	7 496
Total	**37 919**	**-**		**4 730**	**42 649**

Réserves propres

Le compte « Excédents affectés à l'investissement » constitue une réserve, dotée par affectation du résultat pour financer des projets d'investissement. Il concerne les structures en gestion directe (à hauteur de 21 917 k€), mais également le secteur des établissements sous gestion contrôlée, qui ont reçu l'accord de leur autorité de contrôle pour alimenter cette réserve (pour un total de 47 497 k€) afin de financer les investissements desdits établissements.

La « Réserve de trésorerie propre » est éventuellement dotée dans les structures commerciales des établissements et services d'aide par le travail, qui peuvent voir une fraction de leur résultat affectée à ce type de réserves, par convention avec les organismes de contrôle, conformément à la réglementation en vigueur. Elle l'est également dans certaines entreprises adaptées.

L'augmentation du compte « Autres réserves » correspond principalement à l'affectation à des fins d'investissement de produits de legs, collectés lors de l'exercice précédent, diminuée des déficits antérieurs de structures qui ont fermé.

Réserves réglementées

La rubrique « Réserve de trésorerie des établissements sous gestion contrôlée » est augmentée par affectation du résultat, sur décision des autorités de contrôle, en application des possibilités offertes par la réglementation en vigueur dans le secteur médico-social. Elle constitue une avance de fonds laissée provisoirement à disposition des établissements concernés, pour financer leur besoin en fonds de roulement.

La « Réserve de compensation » est augmentée ou diminuée par les autorités de contrôle des établissements sous gestion contrôlée, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur; sa vocation est de permettre de financer le déficit d'un exercice donné par compensation avec les excédents antérieurs laissés exceptionnellement et provisoirement à disposition de l'établissement concerné.

Le compte « excédents affectés en réserve de compensation des charges d'amortissement » est destiné, dans les établissements sous gestion contrôlée et sur décision des autorités de tarification, à financer les charges d'amortissements des investissements de mise en sécurité, par compensation avec les excédents antérieurs affectés à cette réserve. Cette compensation s'opère par affectation de résultats.

13 . Report à nouveau des structures en gestion directe.

La rubrique « Report à nouveau des structures en gestion directe », constate les résultats antérieurs des structures en gestion directe (délégations, services d'auxiliaires de vie, établissements en gestion directe et divers, APF Evasion, APF Formation et siège national), qui n'ont pas reçu d'affectation autre. Il intègre également les charges rejetées par les autorités de tarification des établissements sous gestion contrôlée, pour un total de 13 797 k€ : ces rejets restent à charge de l'association.

Le report à nouveau des établissements sous gestion contrôlée est présenté, quant à lui, sur la ligne « Résultats sous contrôle de tiers financeurs » (cf note 16).

14 . Résultat de l'exercice

Le « Résultat de l'exercice des structures en gestion directe » résulte de la gestion des établissements de travail adapté et du mouvement associatif (délégations départementales, services d'auxiliaires de vie et mandataires, ainsi que les services APF Evasion, APF Formation, service informatique et siège national). Il constitue le résultat revenant à l'association, et ne nécessite pas de retraitements particuliers. Il est excédentaire de +547 k€ en 2016, et de +1 077 k€ en 2015.

Le « Résultat de l'exercice des établissements sous gestion contrôlée » affiche le résultat comptable des établissements médico-sociaux et de santé. Toutefois, celui-ci ne traduit pas la réalité de la gestion de ces structures. En effet, de par la réglementation en vigueur, les produits 2016 de la tarification médico-sociale ont été minorés du montant des excédents réalisés en 2014 (sauf cas particulier) qui sont ainsi restitués aux financeurs publics en 2016. Ces excédents antérieurs ne figurent pas en produits en 2016, mais sont maintenus au passif du bilan, en report à nouveau (rubrique « résultats sous contrôle de tiers financeurs »). Aussi, pour connaître le véritable résultat issu de la gestion médico-sociale, il convient de reconstituer celui-ci en additionnant, de manière extra-comptable, le résultat comptable apparaissant au bilan et les résultats antérieurs repris par les financeurs publics en 2016. C'est ce que retrace le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31.12.2016		31.12.2015	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultat de l'exercice des établissements médico-sociaux				
Résultat comptable		1 699		5 844
Résultats antérieurs repris au budget N		4 512		5 069
Résultat de gestion		**6 211**		**10 913**

Ainsi, le résultat de gestion des établissements et services médico-sociaux et de santé s'élève à + 6 211 k€ pour l'exercice 2016, à comparer à + 10 913 k€ pour 2015. Ce résultat, qui doit encore faire l'objet d'une approbation par les autorités de contrôle, constitue la sommation des résultats de nos différents établissements ; il se décompose en : déficits pour – 8 975 k€, et excédents pour + 15 186 k€, soit un solde net de + 6 211 k€. Il comprend, d'une part un excédent de + 2 737 k€ pour des structures sous contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), excédent qui est laissé à disposition de l'association pour la gestion de ces établissements et, d'autre part, un excédent de + 3 474 k€ pour nos autres établissements et services médico-sociaux qui doit être assimilé sur le plan financier à une dette envers les organismes financeurs, et n'est en principe pas acquis à l'association (sauf pour la fraction qui sera éventuellement laissée à notre disposition par les autorités de contrôle, notamment pour contribuer au financement de nos investissements ultérieurs).

15 . Fonds associatifs avec droit de reprise

Cette rubrique constate principalement les conventions de réservation de places dans quelques uns de nos établissements, mais également les fonds apportés à long terme par des donateurs privés, adhérents ou non de l'association, avec convention de reprise de ces mêmes apports. La possibilité de reprise des fonds s'exerce soit au terme de la durée conventionnelle, soit à la dissolution de l'association.

16 . Résultats sous contrôle de tiers financeurs

Cette rubrique correspond au report à nouveau des établissements sous gestion contrôlée. Elle constate les résultats des exercices antérieurs de ces mêmes établissements, approuvés par leur autorité de contrôle (ou en instance d'approbation), et qui font l'objet d'une reprise au budget des exercices suivants. Ainsi, un excédent dégagé au cours d'une année N, approuvé par les autorités de tarification et affecté par elles à ce poste, viendra en diminution des financements d'exploitation (prix de journée ou dotation globale) accordés le plus souvent au titre de l'année N+2. Inversement, un déficit approuvé génèrera un complément de financements.

Le solde net de ce compte est de + 10 434 k€, et constitue de fait, sur le plan financier, une dette vis à vis des organismes de financement des établissements sous gestion contrôlée. Toutefois, conformément aux prescriptions comptables du secteur médico-social, et au plan comptable des associations, ce compte est maintenu en report à nouveau.

Sa décomposition et son évolution depuis l'année précédente sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31.12.2016		31.12.2015	
	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats sous contrôle de tiers financeurs (établissements médoico-sociaux)				
Résultats antérieurs approuvés et repris en N	2 545	7 057	2 501	7 570
Résultats antérieurs approuvés et à reprendre	1 364	9 830	1 695	10 145
Résultats antérieurs en attente d'approbation	21 696	19 151	21 118	19 272
Solde net		10 434		11 672

La fraction reprise aux budgets de l'exercice 2016 (correspondant le plus souvent aux résultats dégagés en 2014) est incluse dans ce compte. Elle s'élève à +4 512 k€ (soit 7 057 k€ - 2 545 k€).

17 . Résultats sous contrôle de tiers financeurs – congés payés

Ce poste est mouvementé en conformité avec l'avis n°2007-05 du 4 mai 2007 du Conseil national de la comptabilité relatif à la comptabilisation des droits à congés payés dans le secteur des établissements sous gestion contrôlée. Il correspond à la contrepartie comptable de la dette provisionnée pour congés à payer aux salariés de ces structures au 1er janvier 2007 et qui, de fait, n'a pas encore été prise en compte dans les tarifs médico-sociaux.

En effet, le financement des droits à congés payés, acquis par les personnels des établissements sous gestion contrôlée, mais non encore utilisés au 31 décembre, est généralement refusé par les autorités de tarification, qui préfèrent ne financer les congés qu'au moment de leur prise effective par les salariés (ou lors de leur départ de l'établissement).

Depuis 2007, et conformément à l'avis précité du Conseil national de la comptabilité, les droits à congés acquis au 1er janvier 2007 non encore inclus dans les produits de la tarification médico-sociale figurent au poste « résultats sous contrôle de tiers financeurs – congés payés ». Ils s'élèvent à 14 593 k€. La variation annuelle de ces droits à congés est désormais inscrite en charges et, lorsqu'elle ne pourra être prise en compte dans les financements d'un exercice donné en application de l'article R.314-26 du code de l'action sociale et des familles, elle sera affectée en N+1 au poste « résultat sous contrôle de tiers financeurs (subdivision : résultats en attente) ».

Ainsi, sur le plan financier, ces écritures comptables n'emportent aucune conséquence, et ne constituent pas une perte. Elles ne font que traduire le décalage dans le temps entre la naissance des droits à congés (qui s'acquièrent au jour le jour) et leur financement (qui s'acquiert à la date effective de prise des congés, donc au cours de l'exercice suivant, à l'issue de la période de référence). Les congés payés ont toujours été, et seront toujours pris en charge par les organismes financeurs. Le poste « Résultats sous contrôle de tiers financeurs – congés payés » peut donc être assimilé à une créance sur les organismes financeurs, créance correspondant au complément de fonds à recevoir au 31 décembre pour financer les droits à congés dès leur acquisition et non lors de leur prise effective.

18 . Subventions d'investissement sur biens non renouvelables

Sont inscrites à ce poste les subventions reçues utilisées pour l'acquisition d'un actif, dont le renouvellement par l'association (à l'issue de sa durée de vie) n'est pas envisagé. Ces subventions font l'objet d'une reprise au résultat, enregistrée en produits exceptionnels, proportionnellement à la dotation aux amortissements des biens qu'elles ont servi à financer.
Leur variation depuis l'exercice précédent se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2015	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	Total au 31.12.2016
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Subv. Union Européenne	430	-		- 283	147
Subv. Etat & collect. territoriales	12 361	249	28	- 280	12 301
Subv. organ. de sécurité sociale	3 657	2			3 659
Autres subventions d'invest.	22 381	1 574	193	- 268	23 494
Quote-part virée en résultat	- 19 260	- 1 749		545	- 20 464
Solde net	**19 568**	**76**	**220**	**- 286**	**19 137**

19 . Provisions réglementées

La ligne « Réserve des plus-values nettes d'actifs » enregistre les plus ou moins values de cession de biens immobilisés, qui n'entrent donc pas dans le résultat de l'exercice, et restent définitivement acquises à l'association. Cette pratique est réservée aux seuls établissements sous gestion contrôlée de façon à séparer les financements d'exploitation et d'investissement, en application de la réglementation comptable médico-sociale.

La « provision pour renouvellement du BFR » est assimilable au poste de réserves réglementées intitulé « Réserve de trésorerie des établissements sous gestion contrôlée » (cf note 12). Elle est alimentée non par affectation du résultat, mais par dotation inscrite dans les charges exceptionnelles lorsque cette possibilité, offerte par la réglementation comptable en vigueur, est acceptée par l'autorité de tarification. Elle constitue une avance de fonds laissée provisoirement à disposition des établissements concernés (pour financement du besoin en fonds de roulement).

La « provision pour renouvellement d'immobilisations » correspond aux fonds alloués ou autorisés par les autorités de tarification des établissements sous gestion contrôlée, pour procéder à divers investissements nécessaires à l'exercice de l'activité. Cette provision est dotée lorsque les crédits correspondants ont été spécifiquement alloués au budget par le financeur public ou, au-delà du budget, lorsque l'autorité de tarification a donné son autorisation expresse pour ce faire.

L'augmentation des provision pour renouvellement d'actif immobilisé provient à hauteur de 1,4 M€ de crédits alloués par l'ARS pour la reconstruction de notre IEM de Villeneuve d'Ascq.

Les variations des provisions réglementées peuvent être résumées à l'aide du tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2015	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	Total au 31.12.2016
Provisions réglementées					
Réserve des plus-values d'actif	4 559	157	271		4 446
Provision p/couverture BFR	4 596			-298	4 298
Provision p/renouvelmt immob.	72 388	4 689	2 742	1 452	75 786
Amortissements dérogatoires	560	66	5		621
Autres provisions réglementées	426	-	-	131	557

20 . Provisions pour risques et charges

Ce poste comprend des provisions pour grosses réparations et des provisions pour risques divers.

Son évolution est retracée comme suit :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2015	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	Total au 31.12.2016
Provisions pour risques et charges					
Provision grosses réparations	3 617	263	127	3	3 757
Prov. risques et charges divers	15 821	3 298	4 031	364	15 451
Total	**19 438**	**3 562**	**4 158**	**367**	**19 208**

La diminution des provisions, inscrite en produits au compte de résultat pour 2 339 k€, correspond à une utilisation de ces sommes à hauteur de 3 807 k€, et à des reprises de provisions non utilisées (parce que devenues sans objet) pour 351 k€ se décomposant comme suit : provision pour litiges : 338 k€, et provision pour risques divers : 13 k€.

Les indemnités de départ en retraite inscrites par exception dans les comptes de nos établissements et services médico-sociaux conformément à l'art. R314-45 du CASF figurent en fonds dédiés et non en provisions pour risques et charges, suite à une position de la compagnie nationale des commissaires aux comptes.

21 . Fonds dédiés

Les « Fonds dédiés » constatent la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard. C'est l'une des particularités instaurées par le plan comptable des associations.

Les fonds dédiés sur indemnité retraite comptabilisent les engagements à réaliser au titre des indemnités de départ en retraite inscrites par exception dans les comptes de nos établissements et services médico-sociaux (conformément à l'art. R314-45 du CASF).

La variation de ce poste est la suivante :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2015	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	Total au 31.12.2016
Fonds dédiés					
Sur subventions affectées	6 021	1 003	1 789	-950	4 285
Sur indemnités retraite	5 511	841	710	-1 016	4 627
Sur dons manuels affectés	715	99	157	14	671
Sur legs affectés	543	-	7	-5	531
Total	**12 790**	**1 944**	**2 663**	**-1 957**	**10 114**

22 . Dettes financières

Le capital restant dû au 31 décembre 2016 des emprunts contractés auprès d'établissements de crédit s'élève à 74 278 k€, celui se rapportant aux emprunts assortis de conditions particulières (essentiellement des emprunts à taux zéro souscrits auprès de caisses d'assurance maladie) est de 1 668 k€.

Les dépôts et cautionnements reçus sont, au 31.12.2016, de 57 k€, et les intérêts courus non échus sur emprunt s'élèvent à 26 k€ à la clôture de l'exercice.

Le poste « Découverts bancaires » correspond à des comptes courants bancaires ponctuellement en découvert ; ceux-ci de 2 731 k€ au 31.12.2016 (contre 1 916 k€ au 31.12.2015).

Les échéances des dettes financières sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2016	Echéance < 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes financières				
Emprunts et dettes auprès des établ.de crédit	74 286	11 978	20 590	41 717
Découverts bancaires	2 731	2 731		
Emprunts et dettes financières divers				
amorties de façon particulière	1 686	374	724	589
dépôts et cautionnements reçus	57		57	

23 . Avances et acomptes reçus

Le poste « Avances et acomptes reçus » comprend essentiellement des avances perçues des caisses de sécurité sociale ou des Conseils Généraux, au titre des produits de la tarification de nos établissements et services médico-sociaux.

24 . Dettes d'exploitation et diverses

Le poste « Dettes fournisseurs et comptes rattachés » comprend les dettes sur achats liés à l'activité courante de l'association (dont 2 945 k€ de charges à payer).

La rubrique « Dettes fiscales et sociales » comprend :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2016	Total au 31.12.2015	Total au 31.12.2014
Dettes fiscales et sociales			
Personnel et comptes rattachés	3 659	2 714	3 327
Provision pr congés à payer (charges incluses)	31 306	30 403	29 881
Organismes sociaux et comptes rattachés	29 051	36 336	32 928
Pensions à reverser aux départements	6 300	7 456	7 534
Etat et collectivités publiques, autres comptes	4 588	3 925	4 527
Total	**74 904**	**80 834**	**78 198**

La ligne « Autres dettes », quant à elle, se décompose en :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2016	Total au 31.12.2015	Total au 31.12.2014
Autres dettes			
Fonds des résidents en dépôt	1 337	1 305	1 818
Créditeurs divers	12 113	7 787	6 447
Total	**13 450**	**9 092**	**8 265**

Les échéances des dettes d'exploitation et diverses sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2016	Echéance < 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes d'exploitation et diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 992	33 992		
Dettes fiscales et sociales	74 904	74 904		
Dettes sur immobilisations	2 237	2 237		
Autres dettes	13 450	13 450		

25 . Produits d'exploitation

L'évolution d'ensemble et la comparabilité des produits d'exploitation d'une année à l'autre ne peuvent être retracées au moyen du seul indicateur fourni par la rubrique « Ventes et prestations de service ». En effet, la nature différente des sources de financement par type de structures, et leur comptabilisation corrélative (en ventes et prestations de service, subventions, ou autres produits), conduisent à privilégier la notion de « Produit des activités courantes d'exploitation » (hors éléments financiers) préconisée par le Conseil National de la Comptabilité dans son avis du 27 mars 1985.

Sa décomposition par type de structures est la suivante :

(en milliers d'euros)	2016		2015	
	ESMS	Gestion directe	ESMS	Gestion directe
Produit des activités courantes d'exploitation				
Ventes de marchandises	5	2 521	0	2 365
Ventes de produits finis	159	9 071	148	8 921
Prestations de service	548 748	77 617	542 778	75 050
Production stockée		-39		-16
Production immobilisée				0
Subventions d'exploitation	5 730	42 982	5 569	42 065
Dons manuels	55	18 627	66	18 487
Ventes de dons en nature	0	491		502
Produits nets de la réalisation des legs		10 827	0	14 927
Cotisations des adhérents		583		624
Autres produits de gestion courante	7 588	21 584	7 180	22 774
Total *par type de structures*	**562 285**	**184 264**	**555 740**	**185 697**
Total *général*	**746 549**		**741 437**	
Variation 2016 / 2015 par type de structures	+ 1.18%	-0.77%		
Variation 2016 / 2015 globale	+ 0.69%			

L'information détaillée par secteur d'activité est donnée en note 35.

Comparabilité

Aucun reclassement comptable notable n'affecte la comparabilité des chiffres entre les exercices 2016 et 2015, excepté depuis 2016 la refacturation directe aux vacanciers des séjours de vacances organisés par notre service APF Evasion qui, jusqu'en 2015, transitait par les comptes de nos Délégations. Ceci a pour effet de réduire en 2016 le produit des activités courantes de la gestion directe (et les charges) d'un montant de 1 574 k€. Par ailleurs, les prestations de services médico-sociales sont corrigées des résultats antérieurs repris par les autorités de tarification au budget de l'exercice (soit +4 512 k€ en 2016, et +5 069 k€ en 2015), pour refléter la réalité économique des opérations de l'exercice.

Ventes

Le produit des abonnements à la revue « Faire Face », compris dans le poste « Ventes de produits finis » (pour 187 k€), ne fait pas l'objet d'un étalement dans le temps en fonction des numéros servis, et restant à servir; les charges afférentes non plus.

Les autres ventes de marchandises et produits finis sont effectuées majoritairement par nos établissements de travail adapté.

Prestations de service

La ligne « Prestations de service » comprend principalement les produits de séjour (prix de journée, dotation globale ou tarification spécifique des établissements médico-sociaux et de santé (543 867 k€ contre 536 118 k€ l'année précédente), ceux des services d'auxiliaires de vie et mandataires (1 110 k€ contre 1 160 k€ en 2015 hors subvention, ainsi que les travaux à façon facturés par les établissements de travail protégé (62 955 k€ contre 59 199 k€ en 2015). Les produits de séjour des établissements médico-sociaux sont corrigés des financements reçus ou prélevés au titre, respectivement, des déficits ou excédents antérieurs repris au budget de l'exercice.

Subventions d'exploitation

Les « Subventions d'exploitation » sont traitées conformément aux dispositions du plan comptable des associations. La fraction attribuée au titre des exercices futurs est inscrite en « Produits constatée d'avance », et l'éventuelle quote-part de l'exercice non utilisée au 31 décembre donne lieu au constat d'une charge, en « Engagements à réaliser sur ressources affectées » (cf note 21). Les provisions pour risque de reversement de subventions s'élèvent à 81 k€ à la clôture.

Les subventions d'exploitation comprennent notamment les subventions versées par l'Etat (pour 4 104 k€), majoritairement dans nos entreprises adaptées, et l'aide au poste qui nous est versée en financement d'une partie de la rémunération des travailleurs handicapés des entreprises adaptées, établissements et services d'aide par le travail et CDTD pour 34 629 k€. Y est également inclus le financement des contrats de travail aidés (pour 4 442 k€)

Produits de gestion courante

Les produits de gestion courante comprennent pour une part importante les dons issus de la générosité du public (pour 18 682 k€). Ces dons sont habituellement versés sans affectation précise à une action spécifique, mais pour la mission sociale du secteur « mouvement » de l'association. Ils ont donc vocation à financer tous les programmes associatifs sans distinction. Néanmoins, certaines campagnes sont parfois spécifiques à une action précise (exemple : la lutte contre la sclérose en plaques). Dans ce dernier cas seulement, la fraction non utilisée des fonds collectés est maintenue en produits, mais l'engagement d'emploi de ces fonds donne lieu au constat d'une charge, en « Engagements à réaliser sur ressources affectées » (cf note 21).

26 . Charges d'exploitation

Les charges de personnel représentent 72,0% du produit des activités courantes (contre 70,3% en 2015). La répartition par type de structures est la suivante :

(en milliers d'euros)	2016		2015	
	ESMS	Gestion propre	ESMS	Gestion propre
Charges de personnel				
Salaires et traitements	253 523	81 742	250 691	79 578
Charges sociales	107 430	30 705	102 574	28 485
Impôts et taxes sur rémunérations	33 704	4 879	32 601	4 658
Personnel intérimaire et mis à disposition	16 195	5 218	14 118	4 295
Prestations libérales médicales et para-méd.	4 261	16	4 029	18
Total *par type de structures*	**415 113**	**122 560**	**404 013**	**117 034**
Total *général*	**537 674**		**521 047**	
Variation 2016 / 2015 par type de structures	+ 2.75%	+ 4.72%		
Variation 2016 / 2015 globale	+ 3.19%			

Ce récapitulatif ne tient pas compte du personnel bénévole (cf note 30).

Les charges de personnel incluent, en 2016, une charge à payer de 2 691 k€ correspondant au redressement urssaf au titre des années 2013 à 2015 que nous estimons devoir supporter. Ce redressement nous a été notifié à hauteur de 4 216 k€ (majorations incluses), mais nous contestons par voie judiciaire deux chefs de redressement que nous n'avons provisionné qu'à 50%. En outre, l'urssaf nous redresse également au titre des œuvres sociales, à hauteur de 2 350 k€ (majorations incluses), mais cette somme est à charge des comités d'établissement (CE) concernés sauf dans les structures pour lesquelles des œuvres sociales ont été distribuées en l'absence de CE.

L'effectif peut être ventilé comme suit:

(en équivalent temps plein)	2016		2015	
	ESMS	Gestion propre	ESMS	Gestion propre
Effectif moyen payé				
Personnel salarié	8 801	2 763	8 531	2 659
Travailleurs handicapés des ESAT		978		1 093
Total *par type de structures*	**8 801**	**3 742**	**8 531**	**3 752**
Total *général*	**12 543**		**12 283**	

NB : Les travailleurs handicapés des entreprises adaptées sont intégrés dans la rubrique « personnel salarié »

27. Produits financiers

Les produits financiers comprennent principalement les « Revenus des placements » (y compris les intérêts courus non échus sur le portefeuille obligataire, et les revenus des titres immobilisés) et les « Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement ».

Seules sont comptabilisées, selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré, les plus ou moins values réalisées à l'occasion de la cession de titres, et pas les plus-values latentes. La dépréciation d'un titre par rapport à la valeur de marché à la clôture de l'exercice fait l'objet d'une dotation aux provisions (cf note 9).

28. Charges financières

Le poste « Intérêts et charges assimilées » comprend principalement les intérêts d'emprunts, à hauteur de 2 337 k€ (contre 2 513 k€ en 2015).

Des moins-value sur cession de titres ont eu lieu en 2016 à hauteur de 394 k€, couvertes par des reprises de provisions de même montant.

29 . Produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel de + 1 065 k€ s'explique principalement de la façon suivante :

- Dotation aux provisions pour renouvellement d'immo. (nette de reprises) -1 947 k€
- Quote-part de subventions d'investissement virée au résultat 1 749 k€
- Reprises provisions pour litiges (nettes de dotations) 629 k€
- Plus-value sur cession d'actifs 371 k€

Total **802 k€**

ainsi que par diverses provisions et régularisations comptables.

30 . Contributions volontaires en nature

Les principales contributions volontaires, effectuées à titre gratuit, dont bénéficie l'APF correspondent au bénévolat : 25 000 personnes nous apportent leurs concours, sous forme d'interventions et de prestations bénévoles, principalement dans nos structures en gestion directe, dont 4 000 personnes de façon régulière.

Quantitativement, l'aide offerte par nos bénévoles réguliers peut être évaluée à 926 000 heures en 2016 (964 000 en 2015) dont la répartition par activité est la suivante :

- 37,1 % pour les activités de loisirs et rencontres de personnes en situation de handicap
- 27,1 % pour les activités de revendication, représentation et communication
- 19,3 % pour la collecte de ressources
- 8,6 % pour le fonctionnement administratif de l'association
- 3,0 % pour l'éducation et la vie professionnelle
- 2,1 % pour l'aide humaine
- 1,7 % pour l'insertion dans la vie sociale
- 1,1 % pour l'amélioration du cadre de vie

La grande majorité de ces prestations bénévoles régulières sont effectuées dans nos délégations départementales (85% des heures) et lors des séjours de vacances organisés par APF Evasion (14% des heures).

La valorisation du bénévolat n'est comptabilisée ni en charges ni en produits, conformément aux règles comptables en vigueur.

31 . Engagements hors bilan

Engagements reçus :

a) Legs à réaliser
Le montant estimatif des biens reçus en legs, acceptés par notre Conseil d'Administration, et qui restent à céder conformément à la loi, s'élève à 20 616 k€ au 31.12.2016 (contre 20 718 k€ au 31.12.2015)

b) Garanties d'emprunt
Le Conseil Général du Nord (59) et la Ville de Villeneuve d'Ascq se sont portés garants, à hauteur respectivement de 90% et 10% de l'emprunt souscrit auprès de la BFCC pour la reconstruction de notre centre de rééducation fonctionnelle de Villeneuve d'Ascq. Le montant en capital restant dû au 31.12.2016 est de 17 010 855 €.
Le Conseil Général d'Ille et Vilaine (35) s'est porté garant de l'emprunt souscrit en 2006 pour la réhabilitation de notre IEM de Redon. Le capital restant dû au 31.12.2016 est de 719 150 €.

c) Cautions reçues
- Caution reçue de la ville de Viriat (01), pour l'établissement de Viriat, à hauteur de 2 078 k€ hors intérêt (caution sur emprunt de 3 197 k€ souscrit à la banque Dexia).

Engagements donnés :

a) Engagements de retraite
L'association n'a souscrit à aucun régime surcomplémentaire de retraite en faveur de ses salariés actifs ou retraités, ni à aucun avantage de prévoyance ou assimilé qui serait à verser à l'issue de la période d'activité, y compris pour ses dirigeants. Ses seuls engagements en matière de retraite résultent de l'application des dispositions légales, conventionnelles ou contractuelles concernant le versement d'indemnités de fin de carrière. Ces dernières peuvent être évaluées à 30 525 k€ (contre 27 774 k€ en 2015), après déduction des indemnités provisionnées très partiellement dans les comptes. Cette évaluation est faite sur la base d'une hypothèse d'un départ à la retraite à 65 ans, avec un taux d'actualisation de 1,31% (taux iBOXX Bonds Corporates AA 10+) et un taux de charges sociales de 52.52% (sauf dans les EA où un taux de 35,21% a été retenu pour tenir compte des allègements de charges sociales). La hausse du montant de ces engagements retraite tient à la baisse du taux d'actualisation (1,31% en 2016 contre 2,03% en 2015)

b) Avals et cautions donnés :

- 373 k€ au titre du remboursement d'emprunts OCIL et GIC non comptabilisés par suite de conventions d'occupation avec des sociétés de HLM, lors de la construction ou rénovation des foyers d'hébergement de Paris, Montblanc et Fleury sur Orne
- 758 k€ au titre de cautions données à des fournisseurs et à l'administration des douanes

c) Nantissements de titres

- 2 313 k€ au profit du LCL en couverture d'emprunts pour l'EA et l'ESAT de Moneteau, l'EA de Longvic, l'ESAT d'Echirolles et l'EA de Val de Reuil
- 7 113 k€ au profit de la Société Générale en garantie de plusieurs engagements

d) Hypothèques

- Hypothèque des locaux de l'ESAT de Montivilliers (76) en garantie d'un emprunt restant du à hauteur de 170 k€ auprès de la CRAM.
- Hypothèque des locaux de l'accueil de jour et du SAVS de Mulhouse (68) en garantie d'un emprunt restant du (en capital et intérêts) à hauteur de 1 345 k€ auprès du LCL
- Hypothèque des locaux de l'accueil de jour et du SAVS d'Eybens (38) en garantie d'un emprunt restant du (en capital et intérêts) à hauteur de 2 466 k€ auprès du LCL

e) Autres Crédit-bail et location de longue durée

- Les redevances de crédit-bail restant à payer au 31.12.2016 s'élèvent à 3 412 k€, dont 920 k€ à échéance en 2017, 1 644 k€ à échéance de 2018 à 2021, et 848 k€ au-delà.
- Les loyers restant à payer des biens pris en locations de longue durée (recensées) s'élèvent à 5 170 k€ au 31.12.2016.

f) Engagement de dotation

- L'APF s'est engagée, par acte notarié signé en juin 2010, à verser à titre de dotation la somme de 160 000 €, à la Fondation Internationale de Recherche Appliquée sur le Handicap, dans les neuf ans qui suivent l'entrée en vigueur du décret en Conseil d'Etat du 24 août 2011 de reconnaissance d'utilité publique de cette fondation, dont l'APF est membre fondateur.

Le total des engagements hors bilan donnés (recensés) s'élève donc à 53 806 k€ au 31.12.2016 (contre 46 607 k€ fin 2015).

32 . Rémunération des personnes les mieux rémunérées

Le montant global des rémunérations brutes versées aux dix personnes les mieux rémunérées s'est élevé, en 2016, à 1 209 465 €, dont quatre directeurs et six médecins.

Le montant global des rémunérations brutes versées aux trois plus hauts cadres dirigeants est nul, puisque ceux-ci sont bénévoles. Aucun avantage en nature ne leur est octroyé.

33 . Compte d'emploi annuel des ressources

Conformément à l'article 8 de l'ordonnance n° 2005-856 du 28 juillet 2005, le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public et son annexe font partie intégrante des comptes annuels de l'association. Ce compte d'emploi annuel des ressources et ses notes explicatives, établis selon le modèle prévu par la réglementation comptable sont présentés aux pages 38 à 52 du présent document.

34 . Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 249 334 €, dont 242 844 € au titre de l'audit légal et 6 490 € au titre de diligences directement liées (article R 123-198 du code de commerce)

35 . Information sectorielle

Du fait de la diversité des structures de l'association, et de leurs modes de financement différents, il importe d'analyser la structure financière et le résultat par secteurs d'activité, en distinguant notamment les établissements à gestion contrôlée, dont le résultat n'est généralement pas laissé à disposition ou à charge de l'APF, des autres structures qui relèvent de la gestion directe de l'association.

Résultat par secteurs d'activité

La décomposition par secteurs d'activité du **produit des activités courantes d'exploitation** (hors éléments financiers) et des **résultats de gestion** est la suivante :

(en milliers d'euros)	Produit des activités courantes d'exploitation		Résultat	
	2016	2015	2016	2015
Etablissementsmédico-sociaux				
Etablissements médico-éducatifs	220 642	220 765	3 711	5 285
Hébergement et vie sociale	240 642	235 000	2 582	2 894
Ets & services d'aide par le travail (budget social)	18 314	18 267	-193	-116
Services d'accompagnement & SATVA	82 688	81 709	112	2 850
Total	**562 285**	**555 740**	**6 211**	**10 913**
Structures en gestion directe				
Entreprises adaptées	93 803	88 007	979	1 136
Autres Ets de travail adapté (hors ESAT social)	26 132	25 847	628	662
Délégations départementales	29 123	32 450	-1 857	-916
Equipes spécialisées pour la vie à domicile	-	-		
Services d'auxiliaires de vie et mandataires	1 349	1 374	430	-686
APF Evasion (séjours de vacances)	3 350	3 492	-93	-1
Etablissements divers	7 591	7 643	-245	89
Siège national	22 916	26 885	705	792
Total	**184 264**	**185 697**	**547**	**1 077**
Total Général	**746 549**	**741 437**	**6 758**	**11 990**

36. Situation de l'actif réalisable et disponible, et du passif exigible

Le tableau de la situation de l'actif réalisable et disponible, et du passif exigible comprend toutes les créances et dettes dont l'échéance est à moins d'un an, et les disponibilités. Les valeurs mobilières de placement, aisément transformables en liquidités, sont assimilées aux disponibilités. Les produits à recevoir, et les charges à payer sont inclus dans le tableau. Enfin, les résultats antérieurs sous contrôle de tiers financeurs, qui restent à restituer (cf note 16), sont pris par prudence pour leur montant total, alors que seule une partie d'entre eux est à échéance de moins d'un an.

(en milliers d'euros)	Total au 31.12.2016	Total au 31.12.2015	Total au 31.12.2014
ACTIF REALISABLE ET DISPONIBLE			
Prêts	6	13	19
Dépôts et cautionnements	1 067	976	1 183
Avances & acomptes versés sur commande	1 529	1 570	1 743
Créances redevables et comptes rattachés	52 847	58 419	57 661
Créances clients et comptes rattachés	24 027	20 458	19 506
Autres créances	19 924	17 300	16 205
Sous-total	99 399	98 735	96 315
Valeurs mobilières de placement	102 377	83 845	56 609
Disponibilités	31 758	43 452	45 647
Total actif réalisable et disponible	**233 535**	**226 032**	**198 570**
PASSIF EXIGIBLE			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	12 133	17 516	14 713
Emprunts et dettes auprès des éts de crédit	11 978	4 890	5 178
Découverts bancaires	2 731	1 916	640
Emprunts et dettes financières divers	374	260	257
Avances et acomptes reçus	2 505	3 210	3 245
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 992	34 555	31 737
Dettes fiscales et sociales	74 904	80 834	78 198
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés	2 237	2 400	2 459
Autres dettes	13 450	9 092	8 265
Total passif exigible	**154 304**	**154 671**	**144 691**

37 . Proposition d'affectation du résultat 2016

Rappelons que seul le résultat des structures en gestion directe revient à l'Association. L'affectation proposée dans les établissements médico-sociaux n'est qu'indicative, la décision appartenant in fine aux organismes de contrôle (sauf CPOM signé avec l'autorité de tarification).

(en euros)	Réserve pour investissement	Réserve de trésorerie	Réserve de compensation & compens.amort.	Autres réserves	Dépenses non opposables (CP, amort)	Report à nouveau	Total
Résultat 2016							
Entreprises adaptées						978 809	978 809
CDTD						-35 843	-35 843
ESAT comm.						664 174	664 174
Délégations				266 177		-2 123 236	-1 857 059
SAV et mandataires						429 926	429 926
APF Evasion						-93 247	-93 247
APF Formation						-172 700	-172 700
Service informatique						-72 312	-72 312
Siège national				150 427		555 043	705 470
Sous-total	**-**	**-**	**-**	**416 604**		**130 613**	**547 218**
Ets médico-sociaux	4 589 185	492 470	6 722 403			-5 592 809	6 211 249
Total	**4 589 185**	**492 470**	**6 722 403**	**416 604**	**-**	**-5 462 195**	**6 758 467**

JÉGARD

CABINET JEGARD PARIS
EXPERTISE COMPTABLE, AUDIT ET CONSEIL

A.P.F.
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE
Association Reconnue d'Utilité Publique

17-21 boulevard Auguste Blanqui
75013 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016

Mesdames, Messieurs les membres de l'Assemblée Générale,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 1er juin 2017. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ils sont la sommation de l'ensemble des opérations de vos structures.

- Le bilan se totalise à 479 549 942 €.
- Le compte de résultat se totalise en charges à 757 979 540 € et en produits à 760 225 961 €, après report des ressources non utilisées des exercices antérieurs et des engagements à réaliser sur ressources affectées.
- Le résultat de l'exercice constate un excédent global à affecter de 2 246 422 €, se décomposant de la façon suivante :
  - résultat excédentaire des structures sous gestion contrôlée 1 699 204 €
  - résultat excédentaire des structures en gestion directe 547 218 €

5, rue du Havre 75008 PARIS – TÉL. : 01 45 31 53 37 – FAX. : 01 45 31 82 63 – contact@jegard.com – www.jegard.com

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 148 898 € - RCS PARIS 489 746 255 00020 - APE 6920Z
N° D'IDENTIFICATION DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 50 489 746 255

INSCRITE AU TABLEAU DES EXPERTS-COMPTABLES DE PARIS - MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE PARIS

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Par ailleurs, nous vous précisons que nos contrôles ne s'étendent pas aux comptes administratifs présentés aux administrations de contrôle des différents établissements et services et ne concernent pas le bilan et le compte de résultat de chaque établissement ou service.

2. JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les comptes sont la compilation de 529 structures. Dans le cadre de nos appréciations des procédures de contrôle interne concourant à l'établissement des comptes :
    - Nous avons contrôlé les procédures de compilation des comptes et nous nous sommes assurés que l'exhaustivité des structures était prise en compte pour l'établissement des comptes annuels.
    - Nous avons examiné l'application du contrôle interne concourant à l'élaboration des comptes sur une sélection de structures. Nous nous sommes assurés de l'adéquation de ces procédures avec l'objectif de production d'une comptabilité régulière, ainsi que de leur bonne application.

- Dans le cadre de nos appréciations des principes comptables suivis par votre association :
    - Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources décrites pages 38 et suivantes de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée et sont conformes aux dispositions du règlement CRC n° 2008-12.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 14 juin 2017

Le Commissaire aux Comptes
CABINET JÉGARD PARIS
Représenté par,

Catherine SAGE
Associée

François JÉGARD
Associé

P.J. : Comptes annuels au 31.12.2016 (Bilan, compte de résultat et annexe – pages 2 à 28 et 38 à 54)

Etablissements sous gestion contrôlée

Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP)

Les CAMSP ont pour objet le dépistage, la cure ambulatoire et la rééducation des enfants des premier et deuxième âges qui présentent des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux, en vue d'une adaptation sociale et éducative dans leur milieu naturel et avec la participation de celui-ci.
Ils exercent des actions préventives spécialisées.
Ces centres exercent aussi, soit au cours des consultations, soit à domicile, une guidance des familles dans les soins et l'éducation spécialisée requis par l'état de l'enfant.
Les CAMSP relèvent de l'annexe XXXII bis du décret n°76-389 du 15 avril 1976.

Services d'éducation et de soins spécialisés à domicile (SESSD) et Services de soins et d'aide à domicile (SSAD)

Les SESSD et SSAD peuvent être autonomes ou rattachés à un autre établissement. Leur action est orientée selon les âges vers,

- la prise en charge précoce pour les enfants de la naissance à six ans comportant le conseil et l'accompagnement des familles et de l'entourage familier de l'enfant, l'approfondissement du diagnostic, le traitement et la rééducation qui en découlent, le développement psychomoteur initial de l'enfant et la préparation des orientations collectives ultérieures.

- le soutien à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie comportant l'ensemble des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés.

Les interventions s'accomplissent dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou adolescent (domicile, crèche, école, collège, lycée...) et dans les locaux du service.
Les SESSD et SSAD oeuvrent en liaison étroite avec des services hospitaliers, la protection maternelle et infantile et les CAMSP.

Les SESSD relèvent de l'annexe XXIV bis article 16 du décret n°89 798 du 27 octobre 1989, et les SSAD de l'annexe XXIV ter dudit décret.

Instituts d'éducation motrice (IEM) et Instituts médico-éducatifs

Les établissements prennent en charge des enfants ou adolescents dont la déficience motrice nécessite le recours à des moyens spécifiques pour le suivi médical, l'éducation spécialisée, la formation générale et professionnelle, afin de réaliser leur intégration familiale, sociale et professionnelle.

L'établissement peut comporter,

- une section d'éducation et d'enseignement spécialisés prenant en charge l'enfant ou l'adolescent dans sa globalité et assurant, en liaison avec la famille, une éducation et un enseignement adaptés à des enfants qui ne peuvent momentanément ou durablement être pris en charge par des SESSD ou SSAD.

- une section d'initiation et de première formation professionnelle dont l'objectif est la préparation à l'un des diplômes délivrés par l'état, conformément aux programmes publiés par les ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture, et compte tenu d'une progression adaptée des enseignements, lorsque cela est nécessaire.

- une section d'éducation pour les jeunes déficients moteurs avec handicaps associés.

- une section de préparation à la vie sociale pour des adolescents qui, en raison de la gravité de leur déficience motrice, ne pourraient envisager une insertion professionnelle même en milieu de travail protégé.

Les IEM relèvent de l'annexe XXIV bis, articles 1 et 5 du décret n° 89-798 du 27 octobre 1989, et les IME de l'annexe XXIV ter dudit décret

Foyers d'hébergement

Etablissements collectifs ils répondent aux objectifs suivants,

1) par l'attribution d'un logement personnel, le foyer domicilie ceux qui ne peuvent plus rester chez eux,
2) des personnels formés libèrent la personne handicapée des obligations de la vie quotidienne (repas, déplacements, toilettes...) et assure une aide pour les questions de transferts (lever, coucher...),
3) les questions de santé et de rééducation sont prises en compte,
4) par la proposition de temps et d'activités, la personne handicapée hébergée se trouve en situation de lutter contre la solitude, d'entretenir des relations sociales et de se réaliser par la pratique d'activités.

La loi de juillet 1983 (art 44) a placé l'hébergement social sous la compétence des conseils généraux.

Pour exercer cette mission, trois filières sont mises en œuvre, à savoir :

1) les foyers de vie créés à partir de l'article 168 du code de la famille et de l'aide sociale,
2) les foyers d'accueil médicalisé initiés depuis 1986 organisant le financement de l'hébergement par les conseils généraux et les dépenses de soins par un forfait versé par l'assurance maladie,
3) les maisons d'accueil spécialisées définies à l'article 46 de la loi d'orientation des personnes handicapées du 30 juin 1975 prévues pour recevoir des personnes nécessitant des soins constants et qui sont financées en totalité par l'assurance maladie.

Services d'accompagnement à la vie sociale

Ces services ont pour mission de favoriser le maintien de la vie à domicile pour les personnes en situation de handicap qui le souhaitent, en apportant l'aide sociale adéquate et en coordonnant les aides techniques et humaines nécessaires. Ils relèvent de l'article L.312-I du code de l'action sociale et des familles.

Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT)

Les ESAT (ex- CAT) sont des structures médico-sociales ayant une activité productive. Un accent important est mis sur le soutien éducatif, social, psychologique.
Les travailleurs ne sont pas considérés comme des salariés. Ils ont une capacité de travail inférieure à 33% et ne jouissent de la garantie de ressource à 70% du SMIC que lorsqu'ils ont au moins 20% de capacité de travail.

A la différence des entreprises adaptées, les établissements et services d'aide par le travail bénéficient d'une prise en charge fixée par l'agence régionale de santé dont ils dépendent.

Autres structures

1. Etablissements

Entreprises adaptées (EA)

Ce sont les structures de travail protégé les plus proches du milieu ordinaire. Elles relèvent de la loi d'orientation 1975. Le ministère du travail verse une subvention annuelle dont le montant est variable.

L'Etat subventionne l'emploi des personnes en situation de handicap par le système de l'aide au poste, qui s'est substitué à la garantie de ressources, et suppose que la personne ait bénéficié de la reconnaissance de travailleur handicapé par la CDA, qu'elle ait été orientée vers le milieu du travail et que sa candidature ait transité par un service public de l'emploi. Les personnes relèvent dès leur embauche du code du travail.

Centres de distribution de travail à domicile (CDTD)

Ils obéissent aux mêmes règles que celles des entreprises adaptées, si ce n'est que les salariés travaillent à domicile.

2. Secteur « mouvement »

Délégations départementales

Véritable démultiplication du mouvement associatif, les délégations sont les cellules départementales de base de l'APF.

Elles sont des maillons indissociables de la grande chaîne de solidarité que constitue l'APF. Comme telles, elles participent aux objectifs de celle-ci concernant l'ensemble des personnes handicapées de France atteintes de déficience motrice. Cette participation entraîne leur unicité et leur orientation commune.

Services auxiliaires de vie (SAV)

Les services auxiliaires de vie sont l'une des prestations proposées par les délégations départementales de l'A.P.F. aux personnes handicapées dépendantes.

Les intervenants formés à cet effet apportent une aide pour les actes essentiels de la vie courante (lever, coucher, toilette, soins, d'hygiène et de prévention, aide à l'appareillage, préparation et prise des repas, travaux ménagers courants, démarches, sorties, courses...).
Ce soutien favorise la vie à domicile de ces personnes.

APF Evasion

APF Evasion, le service de vacances de l'APF, a pour mission d'organiser et de gérer des séjours de vacances pour adultes et jeunes handicapés moteurs ou polyhandicapés. Plus de 2 000 vacanciers partent chaque année dans 120 séjours d'une durée de deux à quatre semaines, en France ou à l'étranger. Ils sont encadrés par 2.000 accompagnateurs au pair. APF Evasion propose un large éventail de formules : séjours détente et découverte, séjours culture et tourisme, séjours thématiques, circuits à l'étranger, séjours familiaux, maisons d'enfants à caractère sanitaire, séjours spécifiques aux personnes polyhandicapées.

APF Evasion bénéficie des agréments Jeunesse et Sport, ainsi que de l'agrément de tourisme.

ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE

Compte d'emploi annuel des ressources 2016

Compte d'emploi annuel des ressources..... page 38

Annexe au compte d'emploi annuel des ressources..... page 39

Graphiques..... page 53

Compte d'emploi annuel des ressources - Année 2016

EMPLOIS (en euros)		Emplois en 2016 de l'ensemble de l'association	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées en 2016
Missions sociales (note 2)		**680 632 687**	**15 333 846**
▪ Action hors établissements ou services			
Accueil, défense des droits, loisirs, vie associative		21 992 154	
Séjours de vacances		3 664 258	
Actions de formation		2 772 498	
▪ Etablissements et services			
Etablissements et services pour enfants et adolescents		209 025 140	
Etablissements d'hébergement et d'activités sociales		230 977 749	
Entreprises et services de travail adapté		130 153 869	
Services d'accompagnement à domicile		81 190 229	
▪ Actions de communication relatives aux missions sociales		856 789	
Frais de recherche de fonds (note 3)		**8 662 642**	**8 542 445**
▪ Frais d'appel à la générosité du public		7 118 774	
▪ Frais de traitement des dons et legs		1 395 214	
▪ Frais de recherche des autres fonds privés		148 655	
Frais de fonctionnement (note 4)		**29 662 504**	**4 725 589**
▪ Fonctionnement de l'APF		29 662 504	
TOTAL DES EMPLOIS INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	(I)	**718 957 833**	
Dotations aux provisions (note 5)	(II)	**9 555 697**	
Engagements à réaliser sur ressources affectées (note 6)	(III)	**1 943 753**	
Excédent de ressources de l'exercice (note 15)	(IV)	**2 246 421**	
TOTAL GENERAL	(I + II + III + IV)	**732 703 704**	
▪ Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public (note 7)	(V)		
▪ Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public (note 7)	(VI)		**-2 020**
TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC			**28 599 860**

RESSOURCES (en euros)		Ressources en 2016 de l'ensemble de l'association	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2016
Report des ressources collectées auprès du public, non affectées et non utilisées en début d'exercice (note 8)			**3 999 417**
Ressources collectées auprès du public (note 9)		**29 405 986**	**29 405 986**
▪ Dons manuels		18 068 024	18 068 024
▪ Legs		10 847 353	10 847 353
▪ Cession des dons en nature		490 609	490 609
Autres fonds privés (note 10)		**1 302 970**	
▪ Subventions privées		1 302 970	
Subventions et autres concours publics (note 11)		**588 778 093**	
▪ Prix de journée et dotation globale des établissements		537 647 682	
▪ Subventions des collectivités & divers		51 130 411	
Autres produits (note 12)		**101 992 274**	
▪ Ressources issues des actions de communication		878 672	
▪ Travaux à façon et ventes de produits		70 638 631	
▪ Participations des usagers, cotisations des adhérents, et divers		15 827 479	
▪ Remboursement de charges de personnel et de formation		6 455 059	
▪ Participations diverses aux frais du siège et informatiques		1 289 867	
▪ Produits financiers		2 488 686	
▪ Produits exceptionnels		4 413 878	
TOTAL DES RESSOURCES INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	(I)	**721 479 322**	
Reprises de provisions (note 13)	(II)	**8 561 419**	
Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs (note 14)	(III)	**2 662 963**	
Variation des fonds dédiés collectés auprès du public	(IV)		**0**
Insuffisance de ressources de l'exercice (note 15)	(V)	**0**	
TOTAL GENERAL	(I + II + III + IV + V)	**732 703 704**	**29 405 986**
RAPPEL TOTAL EMPLOIS FINANCES PAR RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC			**28 599 860**
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC, NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE			**4 805 543**

Annexe au compte d'emploi annuel des ressources

Année 2016

---

1 . Méthode d'élaboration

Présentation de l'activité :

L'Association des Paralysés de France a été déclarée à la Préfecture de Paris le 26 avril 1933, et reconnue d'utilité publique le 23 Mars 1945.

« Elle a pour buts :

- *la participation sociale des personnes atteintes de déficience motrice avec ou sans troubles associés;*
- *leur défense à titre collectif et individuel;*
- *l'amélioration de la situation sociale, matérielle et de leur état de santé des personnes, enfants ou adultes, atteintes de déficience motrice avec ou sans troubles associés et de leur famille;*
- *La participation de tous à ces actions.*

La durée de l'association est illimitée. Elle a son siège à Paris ».
(Article 1 des statuts de l'association modifiés en dernier lieu le 13 février 2008).

Ainsi, **l'association des Paralysés de France est un mouvement national de défense et de représentation des personnes ayant un handicap moteur et de leur famille qui regroupe plus de 25000 adhérents.**

Elle est aussi gestionnaire de services et d'établissements médico-sociaux : elle accompagne au quotidien plusieurs milliers d'enfants ou d'adultes dans le choix de leur mode de vie : scolarité et éducation, formation professionnelle, emploi, vie à domicile ou en structure de vie collective, loisirs et vacances, sports,…

Plus précisément, son activité s'exerce dans plusieurs domaines :

- **L'APF accompagne et défend** les personnes en situation de handicap moteur et leur famille, au moyen de structures associatives financées par la générosité du public. Ainsi, nos délégations développent au plan local la participation à la vie socio-culturelle et la défense des droits (tels que l'accès à tout pour tous), APF Evasion organise des séjours de vacances en France et à l'étranger, APF Formation développe des activités de formations spécifiques au secteur médico-social.

- **L'APF gère des établissements** de santé, médico-sociaux et sociaux, dont le poids témoigne d'une implication forte à apporter des réponses adaptées aux personnes en situation de handicap. Ces établissements s'adressent aussi bien aux tout – jeunes ou adolescents, qu'aux adultes (établissements d'hébergement et d'activités sociales, services d'accompagnement à domicile, et entreprises et services de travail adapté). Ils assurent ou favorisent, selon les âges, dépistage du handicap, rééducation, scolarité, formation professionnelle, hébergement, insertion professionnelle et sociale, accompagnement à domicile, à partir d'un projet individualisé.

Pour réaliser son objet social, l'association utilise elle-même les produits de la générosité du public qu'elle collecte ; elle a donc un caractère redistributif marginal.

Présentation du compte d'emploi des ressources :

Le Compte d'Emploi des Ressources a été institué par la loi du 7 août 1991, et ses modalités d'élaboration ont été fixées par un arrêté du 30 juillet 1993. Depuis une ordonnance de 2005, il fait partie intégrante des comptes annuels.

Il a pour objectif d'informer les tiers, en particulier les donateurs et testateurs, sur l'emploi qui est fait des fonds ainsi collectés.

Le modèle de tableau est désormais normalisé par la réglementation comptable, et ce depuis les comptes 2009 : il prévoit de retracer, d'une part la totalité des emplois et ressources de l'association, et d'autre part les seuls emplois et ressources relatifs aux dons et legs (règlement CRC n°2008-12 du 17 mai 2008, homologué par arrêté ministériel du 11 décembre 2008).

Ce modèle, établi à partir du compte de résultat, distingue :

- les emplois relatifs aux missions sociales, aux frais de recherche de fonds, et aux frais de fonctionnement. S'y ajoutent les dotations aux provisions et aux fonds dédiés

- les ressources par nature : celles issues de la générosité du public, les subventions privées, les subventions et concours publics, les autres produits. S'y ajoutent les reprises de provisions et de fonds dédiés.

- le résultat de l'exercice équilibre les emplois et ressources, puisque ceux-ci doivent concorder avec le compte de résultat

- les emplois financés par la générosité du public comprennent également la fraction des investissements significatifs financés par dons ou legs.

Destination des ressources issues de la générosité du public :

Le tableau normalisé de compte d'emploi des ressources permet, depuis 2009, d'identifier en lecture directe l'affectation par type d'emplois des dons et legs utilisés dans l'année.

Il importe de préciser que **les dons et legs collectés sont majoritairement utilisés par nos délégations départementales**, dont la vocation est plus précisément de défendre au plan local les droits des personnes en situation de handicap (notamment en matière d'accessibilité, de ressources, d'emploi, de tourisme, etc.), d'animer des activités de loisirs et de rupture de l'isolement (séjours de vacances locaux, réunions, ateliers thématiques, sorties et spectacles, etc.), et de subventionner nos services d'aide humaine et sociale qui n'ont pas le statut d'établissement médico-social (lorsque ces derniers ne sont pas suffisamment financés par fonds publics).

Les fonds issus de la générosité du public permettent également de financer une partie des frais de fonctionnement de l'association. Enfin, leur emploi dans les autres structures de l'association reste plus faible, et finance le plus souvent une partie de leurs investissements.

Eléments relatifs à l'élaboration du CER

Les rubriques des missions sociales sont alimentées par lecture directe de la comptabilité générale de nos structures. Seuls les coûts afférents au service « politiques d'inclusion » (défense des droits des personnes en situation de handicap) et aux revues « Faire Face » et « Ensemble » (communication relative aux missions sociales) proviennent de la comptabilité analytique des délégations et du siège, et comprennent essentiellement des charges directes.

Les rubriques de frais de recherche de fonds sont alimentées à partir de la comptabilité analytique des délégations et du siège. Ils comportent néanmoins essentiellement des charges directes. Ils peuvent toutefois inclure des charges de personnel, ventilées généralement au prorata du temps passé.

La rubrique des frais de fonctionnement est alimentée par lecture directe de la comptabilité générale du siège et du service informatique.

Les dotations et reprises de provisions sont exclues de ces différentes rubriques, et présentées distinctement. Il en est de même des « engagements à réaliser sur ressources affectées » et du « report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs » (cf notes 6 et 14). Enfin, certains flux internes sont éliminés des charges et produits (cf notes 2 et 12)

2 . Missions sociales

Les missions sociales correspondent aux coûts engagés pour la réalisation de notre objet social, à savoir :

- l'ensemble des coûts de nos structures (excepté ceux listés ci-après). Ces coûts disparaîtraient si la mission sociale qu'elles exercent s'arrêtait. Ils comportent donc les charges de personnel, les frais financiers et de fonctionnement de nos structures. Cette définition est conforme au cadre proposé par la réglementation comptable.

- les coûts de notre service « politiques d'inclusion », chargé de la défense des droits des personnes en situation de handicap

- les coûts de la communication relative aux missions sociales, à l'exclusion des campagnes de communication institutionnelle. Sont donc inclus dans cette rubrique des missions sociales les frais relatifs aux revues « Faire Face » et « Ensemble », et d'édition de livres.

Les coûts de nos structures, qui sont retraités pour être exclus des missions sociales et être intégrés aux autres rubriques, ou éliminés des emplois et ressources, sont les suivants :

- Les frais de recherche de fonds engagés par nos délégations départementales
- Les dotations aux provisions, classées distinctement pour éviter d'être comptabilisées deux fois en missions sociales
- Les dotations aux fonds dédiés qui n'ont pas lieu d'être intégrées
- Les flux internes que sont les frais de siège, la contribution de solidarité de nos délégations départementales, les prestations de notre service informatique, les prestations de nos établissements de travail adapté et la facturation interne des séjours de vacances APF Evasion aux délégations départementales (qui sont éliminés des charges et des produits, et ne figurent donc pas dans le CER)

La répartition par nature de charges et secteurs d'activité est la suivante :

	Achats	Services extérieurs	Autres services extérieurs	Impôts et taxes	Charges de personnel	Autres charges de gestion	Charges financières	Charges exceptionnelles	Dotations amort.	**TOTAL 2016**
Action associative										
Accueil, défense des droits, lois	1 008 922	2 562 191	3 293 129	1 255 604	12 549 016	35 466	4 511	114 952	1 168 364	21 992 154
- dont délégations départementales	*1 004 413*	*2 549 038*	*3 226 400*	*1 189 660*	*11 768 982*	*35 466*	*4 511*	*114 952*	*1 168 364*	*21 061 785*
- dont serv. "politiques d'inclusion"	*4 509*	*13 153*	*66 729*	*65 944*	*780 034*					*930 369*
Séjours de vacances (APF Evasion)	203 099	1 210 659	962 889	91 262	1 104 076	7 231		16 623	68 418	3 664 258
Actions de formation (APF Formation)	29 668	199 360	957 261	114 254	1 399 701			18 161	54 093	2 772 498
Total action associative	**1 241 689**	**3 972 210**	**5 213 279**	**1 461 121**	**15 052 793**	**42 696**	**4 511**	**149 736**	**1 290 874**	**28 428 910**
Etablissements et services										
Pour enfants et adolescents	8 009 438	11 692 633	23 575 301	13 997 369	139 059 370	689 364	1 344 790	382 831	10 274 044	209 025 140
Hébergement & activités sociales	14 025 674	21 588 854	21 799 171	14 345 548	151 316 753	176 406	490 549	174 350	7 060 445	230 977 749
Travail adapté	17 078 069	8 297 804	8 320 734	3 341 564	88 217 643	219 339	393 611	234 087	4 051 019	130 153 869
Accompagnement	1 194 051	4 327 374	6 812 627	6 018 969	60 442 155	718 984	86 950	276 772	1 312 346	81 190 229
- dont services médico-sociaux	*1 178 775*	*4 276 804*	*6 465 305*	*5 914 622*	*59 271 531*	*707 689*	*86 283*	*270 914*	*1 303 234*	*79 475 156*
- dont services en gestion directe	*15 277*	*50 571*	*347 322*	*104 347*	*1 170 624*	*11 294*	*667*	*5 859*	*9 112*	*1 715 074*
Total établissements et serv.	**40 307 232**	**45 906 665**	**60 507 832**	**37 703 451**	**439 035 921**	**1 804 093**	**2 315 900**	**1 068 040**	**22 697 854**	**651 346 988**
Communication s/missions soc.										
Frais de la revue "Ensemble"			274 457		164				431	275 052
Frais de la revue "Faire Face"	1 202	13 352	160 395	8 809	384 808	12 894				581 460
Livres	277									277
Total com. sur missions soc.	**1 479**	**13 352**	**434 852**	**8 809**	**384 972**	**12 894**			**431**	**856 789**
Total des missions sociales	**41 550 400**	**49 892 227**	**66 155 964**	**39 173 380**	**454 473 686**	**1 859 683**	**2 320 411**	**1 217 776**	**23 989 160**	**680 632 687**

En 2016, l'APF a engagé une somme totale de 680 632 687 € au titre de ses missions sociales représentant 92,9 % du total de ses emplois.

Cette somme est en progression de + 1,9% par rapport à l'exercice 2014.

Le total de 680 632 687 € consacré aux missions sociales a été employé à hauteur de 95,7 % pour les établissements et services, de 4,2% pour l'action militante et associative, et de 0,1% pour les actions de communication relatives aux missions sociales. Elle est utilisée à 72,2 % sous forme de charges de personnel salarié (notamment du fait de l'importance des besoins paramédicaux et éducatifs des usagers de nos établissements et services médico-sociaux).

L'ensemble des missions sociales se décompose comme suit :

- 3,3 % pour le développement de la vie associative, des loisirs et rencontres entre personnes ayant un handicap moteur, l'action en faveur de l'accessibilité et de défense des droits des personnes en situation de handicap, et une partie du financement des services d'aide humaine qui n'ont pas le statut d'établissement médico-social lorsqu'ils sont insuffisamment subventionnés par les pouvoirs publics (secteur des délégations départementales et du service « politiques d'inclusion »),

- 0,6 % pour l'organisation de loisirs et séjours de vacances (secteur APF Evasion),

- 0,4 % pour les prestations de formations médico-sociales (secteur APF Formation)

- 30,7 % pour l'action médico-sociale précoce, l'éducation et les soins spécialisés à domicile, l'éducation motrice, et la formation professionnelle (secteur des établissements médico-éducatifs pour enfants, adolescents et jeunes adultes),

- 33,9 % pour l'hébergement et les activités d'intégration à la vie sociale (secteur des foyers),

- 19,1 % pour l'insertion professionnelle (secteur des établissements de travail protégé),

- 11,9 % pour les services d'accompagnement à domicile et d'assistance dans la vie domestique

- 0,1 % pour les frais de communication relative aux missions sociales, par l'intermédiaire de nos revues « Faire Face » et « Ensemble »

Conformément aux demandes de la Cour des comptes, un certain nombre de flux internes sont éliminés à la fois des emplois et des ressources, et pour un montant équivalent. Il s'agit des participations de toutes nos structures au financement du siège national (de 14 672 187 €), de la participation des EA au redressement des Délégations (250 000 €), des prestations internes de notre service informatique (de 4 774 040 €) et de nos établissements de travail adapté (de 4 692 370 €), et des mises à disposition internes de personnel (de 3 153 803 €). Ces sommes sont donc éliminées des missions sociales. Corrélativement, le produit correspondant a été éliminé des ressources. L'élimination de ces flux purement internes à l'association ne modifie en rien le résultat de l'exercice.

Il faut noter également que les dotations aux provisions sont également éliminées des missions sociales, et identifiées sur une ligne spécifique (cf note 5). En effet, l'absence de leur élimination conduirait à inscrire deux fois la même somme en missions sociales : une première fois l'année au cours de laquelle la provision est dotée, et une seconde fois l'année où la charge correspondante est engagée.

3 . Frais de recherche de fonds

Cette rubrique retrace les frais d'appel à la générosité du public, les frais de traitement des dons et legs et les frais de recherche des autres fonds privés.

A. Les frais d'appel à la générosité du public

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent principalement aux frais de conception, de fabrication et d'envoi de mailings (à l'exclusion des frais directs relatifs à la revue « Ensemble », inclus en missions sociales). S'y ajoutent : les frais relatifs à la semaine nationale, à l'opération Handidon, à la promotion et au développement des legs (frais engagés par le siège, y compris les charges de personnel afférentes), les frais relatifs à la collecte des textiles et des autres dons.

Ils se décomposent de la façon suivante :

	HORS ETABLISSEMENTS				ETABLISSEMENTS OU SERVICES				TOTAL 2016
	Délégations	APF Evasion	APF Formation	Siège national	Travail protégé	Hébergement Accompagn. vie sociale	Aide humaine	Médico-éducatifs	
Promotion & développemt des legs				562 079					562 079
Semaine nationale	68 949			6 341					75 290
Frais d'appel de dons (mailings)	6 115 179			10 180					6 125 359
Frais sur autres dons	137 528								137 528
Frais de collecte de textiles	218 518								218 518
Total appel à la générosité	**6 540 174**			**578 600**					**7 118 774**

Les charges du personnel du siège affecté au développement des ressources issues de la générosité du public figurent dans les frais d'appel à la générosité du public. Il s'agit du personnel affecté à la gestion du mailing qui a été refacturé par le siège aux délégations, et du personnel en charge du développement des legs. Figurent donc dans les « frais d'appel à la générosité du public » des charges de personnel du siège à hauteur de 231 324 €, soit 31% des charges de personnel de la direction du développement des ressources du siège (contre 254 830 € en 2015)

La répartition des frais par nature se décompose comme suit :

	Dons manuels	Dons en nature	Legs	Total
Achats divers et fournitures	12 494	47 227	805	60 526
Locations mobilières (fichiers…)	153 877	1 062		154 939
Personnel extérieur	1 890			1 890
Honoraires collecte de fonds	75 120			75 120
Annonces et insertions	2 088	2 743	258 675	263 507
Brochures, dépliants, catalogues	3 721 216	2 000	12 754	3 735 971
Frais de publication	140			140
Affranchissements et routage	2 185 646	566		2 186 213
Traitement externe de fichiers	-7 309			-7 309
Autres services extérieurs	35 268	81 021	54 655	170 943
Charges de personnel	134 846	77 451	160 190	372 487
Autres charges diverses	22 901	6 447	75 000	104 347
Total des frais	**6 338 177**	**218 518**	**562 079**	**7 118 774**
Ressources collectées	18 068 024	490 609	10 847 353	29 405 986
Ratio frais / ressources (en %)	35.1%	44.5%	5.2%	24.2%

Ce tableau fait ressortir un ratio de frais égal à 24,2% des ressources correspondantes, ce qui revient à dire que pour obtenir 100 euros en dons ou legs, l'association en dépense 24,20 pour l'appel à la générosité du public.

Les frais d'appel à dons par mailing, d'un montant total de 6 125 359 €, peuvent se décomposer de la manière suivante selon le type de campagne d'appel aux dons auquel ils se rapportent :

- Prospection (recherche de nouveaux donateurs) : 53,0% du total des frais d'appel à dons par mailings
- Fidélisation (donateurs existants et réactivation ou relances) : 41,5% du total des frais d'appel à dons par mailings
- Frais communs aux différentes campagnes : 5,5% du total des frais d'appel à dons par mailings

Précisons que les frais sur legs correspondent aux frais dits de promotion et de développement, c'est à dire engagés pour développer ce type de ressources. Les charges liées à la cession des biens reçus en legs sont présentées quant à elles en diminution des ressources, conformément aux règles comptables en vigueur (d'où un ratio de frais peu élevé pour les legs).

Conformément aux recommandations de l'IGAS, les ventes d'objets divers réalisées lors des collectes de dons pendant la semaine nationale des personnes en situation de handicap sont exclues des ressources collectées grâce à la générosité du public, et sont classées en « ventes de produits » (cf note 12). Aussi les frais directs d'achats de ces objets ont-ils été également exclus des frais d'appel à la générosité du public, et figurent en missions sociales.

B. Les frais de traitement des dons et legs
Ces frais correspondent aux frais externes de traitement des dons collectés par mailings (ouverture des enveloppes, enregistrement et encaissement des dons, analyses statistiques), d'envoi des reçus fiscaux ou des dons reçus au prestataire externe, ainsi que les frais de la direction des successions du siège en charge du traitement administratif et juridique des legs (y compris les charges de personnel).

C. Les frais de recherche des autres fonds privés correspondent aux charges du personnel du siège affecté aux opérations de mécénat et parrainage et aux autres frais directs engagés par le siège pour ce type d'opérations. Il n'a pas été possible de distinguer les frais engagés par nos structures pour les opérations de mécénat et parrainage, mais celles-ci demeurent marginales.

D. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics : il faut signaler que les charges liées à l'obtention des prix de journée ou dotation globale, et des subventions publiques sont constituées essentiellement de charges de personnel qui ne peuvent pas être dissociées soit des missions sociales (pour nos structures), soit des frais de fonctionnement (pour notre siège).

4 . Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement de l'association correspondent aux charges du siège national et du service informatique, à l'exception des postes suivants :

- Les frais du service « politiques d'inclusion » et de la revue « Faire Face » intégrés aux missions sociales (respectivement aux rubriques « accueil et défense des droits » et « actions de communication relatives aux missions sociales »)
- Les frais de recherche de fonds (frais de mailing, de promotion et de développement des legs, de semaine nationale, de la direction des successions, de mécénat et parrainage), qui sont inclus à la rubrique « frais de recherche de fonds »
- Les dotations aux provisions du siège et du service informatique, classées distinctement pour éviter d'être comptabilisées deux fois
- Les dotations aux fonds dédiés du siège et du service informatique qui n'ont pas lieu d'être intégrées

Les frais de fonctionnement comprennent donc des coûts de support aux missions sociales et d'animation de notre réseau, ainsi que des frais généraux (parmi lesquels les coûts de communication institutionnelle).

	Achats	Services extérieurs	Autres services extérieurs	Impôts et taxes	Charges de personnel	Autres charges de gestion	Charges financières	Charges exceptionnelles	Dotations amort.	**TOTAL 2016**
Siège national	-79 958	1 409 539	4 562 691	1 485 369	14 731 204	1 282 038	420 504	128 432	714 639	24 654 458
Service informatique	151 343	1 025 892	625 600	258 217	2 486 977	22		13 782	442 981	5 004 814
Total	**71 385**	**2 435 430**	**5 188 292**	**1 743 586**	**17 218 181**	**1 282 060**	**420 504**	**142 215**	**1 157 620**	**29 659 272**

Ces frais de fonctionnement, pour la part provenant du siège qui s'élève à 24,7 M€, ne sont compensés qu'à hauteur de 14,6 M€ par nos structures (dont 10,6 M€ dans nos établissements médico-sociaux et de santé), soit une participation de 60%. Cette participation est fixée, pour les établissements médico-sociaux (qui représentent trois quarts du budget de l'association), par les pouvoirs publics.

Les frais de fonctionnement représentent 4,0 % du total des emplois.

5 . Dotations aux provisions

Les dotations aux provisions sont exclues des autres rubriques du compte d'emploi des ressources, et présentées sur une ligne distincte, pour éviter que la somme correspondante ne figure deux fois dans lesdites rubriques, comme cela est expliqué aux notes 2 et 4.

La décomposition de ces dotations aux provisions est la suivante :

	HORS ETABLISSEMENTS				ETABLISSEMENTS OU SERVICES					TOTAL 2016
	Délégations	APF Evasion	APF Formation	Siège national	Travail protégé	Hébergement vie sociale	Accompagn.	Aide humaine	Médico-éducatifs	
Dotations aux provisions										
- d'exploitation		10 635		55 815	614 700	797 474	354 771	77 118	1 861 970	3 772 483
- financières				195 000						195 000
- exceptionnelles		9 542		30 000	361 282	1 556 600	357 279	16 200	3 257 311	5 588 214
Total		**20 177**		**280 815**	**975 982**	**2 354 075**	**712 050**	**93 318**	**5 119 281**	**9 555 697**

Les dotations les plus importantes, en 2016, concernent l'obtention de crédits destinés à l'investissement dans nos établissements médico-sociaux.

6 . Engagements à réaliser sur ressources affectées

Cette rubrique enregistre les actions que l'APF s'est engagée à effectuer en 2016 mais n'a pas encore réalisées, et pour lesquelles les financements ont été reçus en 2016. Ces engagements 2016 s'élèvent à 1 943 753 €.

Ils s'ajoutent aux ressources restant à utiliser des exercices passés, et les portent ainsi à 10 113 610 €. La variation de cette somme se décompose comme suit :

	Ressources restant à utiliser fin 2015	régularisations 2015 (virements de poste à poste)	Engagements pris d'utilisation de ressources 2016	Utilisation en 2016 de ressources antérieures	Ressources restant à utiliser fin 2016
Par financement					
Dons affectés	714 624	13 944	99 388	156 752	671 204
Legs affectés	542 995	-5 487		6 536	530 973
Subventions affectées	11 532 304	-1 965 560	1 844 365	2 499 676	8 911 433
Total	**12 789 923**	**-1 957 103**	**1 943 753**	**2 662 963**	**10 113 610**

Ce poste inclut les indemnités de départ en retraite inscrites dans les comptes de nos établissements et services médico-sociaux. Ces indemnités, préalablement comptabilisées en provisions pour risques et charges, le sont désormais en fonds dédiés sur subventions, suite à une position prise par la compagnie nationale des commissaires aux comptes.

7 . Acquisitions d'immobilisations brutes par les ressources collectées auprès du public

En 2016, aucun investissement n'a été financé sur les fonds propres de l'association issus des ressources collectées auprès du public.

La dotation aux amortissements des biens financés, au cours des exercices passés (depuis 2009) par de tels fonds propres, est neutralisée conformément à la réglementation comptable, à hauteur de 2 020 €.

8 . Report des ressources collectées auprès du public, non affectées et non utilisées en début d'exercice

Le report au 1er janvier des dons et legs, non affectés et non utilisés des exercices antérieurs est égal au solde à reporter de l'exercice précédent.

En 2009, lors de la première application de cette disposition prévue par la réglementation comptable, l'association a opté pour le calcul de ce montant au moyen de la méthode simplifiée, car elle ne dispose pas de l'historique des fonds issus de la générosité du public, non affectés et non utilisés depuis sa création en 1933. Le pourcentage moyen de dons et legs non affectés, collectés sur les trois derniers exercices (soit de 2006 à 2008), ressortait alors à 6,49% de l'ensemble des ressources de l'association. Ce pourcentage a été appliqué, conformément à la réglementation comptable, à la part des fonds associatifs et empruntés non utilisée à l'investissement, tels qu'elle apparaît au bilan au 31.12.2008 de l'association (soit 19 622 244 €), pour déterminer le report en 2009 des dons et legs collectés antérieurement, non affectés et non utilisés au 1er janvier 2009 (qui s'élèvait à 1 273 484 €).

9 . Ressources collectées auprès du public

Les ressources issues de la générosité du public peuvent se décomposer de la façon suivante :

	HORS ETABLISSEMENTS				ETABLISSEMENTS OU SERVICES					TOTAL 2016
	Délégations	APF Evasion	APF Formation	Siège national	Travail protégé	Hébergement vie sociale	Accompagn.	Aide humaine	Médico-éducatifs	
Dons manuels										
Semaine nationale	109 442									109 442
Dons (mailing)	16 510 807	139		26 407						16 537 354
Autres dons manuels	1 058 939	70 414		150 000	77 938	40 871	5 555		17 513	1 421 228
Total des dons manuels	**17 679 188**	**70 553**		**176 407**	**77 938**	**40 871**	**5 555**		**17 513**	**18 068 024**
Dons en nature										
Cession des textiles usagés	393 084									393 084
Autres dons en nature	97 429					96				97 525
Total des dons en nature	**490 513**					**96**				**490 609**
Legs										
Cession de biens reçus en legs	4 636 107	401 579		5 756 669	32 855					10 827 210
Legs, donations de biens immob	12 652				2 000	5 491				20 143
Total des legs	**4 648 759**	**401 579**		**5 756 669**	**34 855**	**5 491**				**10 847 353**
Total Générosité du public	**22 818 460**	**472 132**		**5 933 076**	**112 793**	**46 457**	**5 555**		**17 513**	**29 405 986**

Elles sont en baisse de -12,7 % (soit -4,3 millions d'euros) par rapport à 2015.

Dons manuels :

Les dons manuels sont collectés principalement par publipostage et au cours de la semaine nationale des personnes en situation de handicap, de notre opération nationale Handidon ou de manifestations locales.

Les dons sont, pour l'essentiel, affectés aux activités courantes de nos délégations départementales, rappelées en note 1.

Les campagnes d'appel de fonds organisées par l'APF ne sont généralement pas dédiées à une activité déterminée, mais à l'ensemble de la mission sociale de l'association. Les fonds sont affectés à la délégation départementale initiatrice de la collecte et dont dépend le lieu de résidence du donateur.

Les ventes d'objets divers réalisées lors des campagnes d'appel à la générosité du public ou à l'occasion de galas-tombolas sont exclues des dons collectés, et sont positionnés dans la rubrique « autres produits », conformément aux recommandations de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS).

Dons en nature :

Ils sont composés principalement du produit de la cession de vêtements reçus en dons, soit à des industriels, soit lors de friperie (pour 393 084 €), en hausse d'un peu plus de 2% par rapport à 2015. Les autres ventes de dons en nature se sont élevées, en 2016, à 97 429 €.

Legs :

Les biens reçus en legs sont généralement vendus, conformément à la loi, mais peuvent être conservés pour les besoins du fonctionnement de l'association. Le montant figurant en ressources correspond donc à la valeur de cession des biens encaissée dans l'année.

Les legs immobiliers en attente de cession, dont la valeur est estimée à 20 616 152 €, ne sont pas comptabilisés, ni en résultat, ni en fonds propres, conformément aux règles comptables en vigueur. Ils ne sont donc pas incorporés au compte d'emploi des ressources.

Répartition par structures :

Le tableau ci-dessus présente la répartition des dons et legs collectés en 2016 par type de structures, et donc par type d'activités, tels qu'ils figurent dans les comptes de chaque entité.

Nos délégations départementales bénéficient donc de 77,6% des ressources issues de la générosité publique collectées en 2016, **et le siège national en reçoit 20,2% pour couvrir principalement une part des frais de fonctionnement de l'association, mais également une part des missions sociales**.

Importance relative des différentes ressources :

L'essentiel des ressources obtenues en 2016 provient, comme chaque année, des produits de la tarification de nos établissements et services médico-sociaux qui représentent environ 73% de nos ressources 2016. La part des ressources issues de la générosité du public s'est élevée, en 2016, à 4,0% des ressources de l'année.

10 . Autres fonds privés

Cette rubrique enregistre les subventions d'entreprises (taxe d'apprentissage, mécénat), les subventions d'autres associations, et les subventions internes, selon la décomposition suivante :

	HORS ETABLISSEMENTS				ETABLISSEMENTS OU SERVICES					TOTAL 2016
	Délégations	APF Evasion	APF Formation	Siège national	Travail protégé	Hébergement vie sociale	Accompagn.	Aide humaine	Médico-éducatifs	
Subventions										
Subventions privées	114 079	2 275		216 878	53 125	4 176	370 964		318 648	1 080 145
Subventions internes	19 744								203 080	222 824
Total	**133 824**	**2 275**		**216 878**	**53 125**	**4 176**	**370 964**		**521 728**	**1 302 970**

Comme précisé en note 2, la participation de nos EA au financement des Délégations a été éliminée des ressources et des emplois, pour son montant de 250 000 €.

11 . Subventions et autres concours publics

Les fonds publics ont représenté 80,4 % des ressources de l'association en 2016. Ils proviennent pour la plus grande part des prix de journée ou dotation globale alloués à nos établissements.

La perception de l'aide personnalisée au logement dans certains de nos foyers (qui a pour effet de minorer le prix de journée), a été rattachée à la ligne « subventions des collectivités & divers », de même que l'aide au poste perçue dans nos entreprises et services de travail adapté.

	HORS ETABLISSEMENTS				ETABLISSEMENTS OU SERVICES					TOTAL 2016
	Délégations	APF Evasion	APF Formation	Siège national	Travail protégé	Hébergement vie sociale	Accompagn.	Aide humaine	Médico-éducatifs	
Etablissements médico-sociaux										
Tarification de l'activité					**17 511 986**	**228 073 923**	**77 233 433**	**89**	**214 828 251**	**537 647 682**
Subventions & divers										
Subventions, conventions	2 289 720	83 464	104 906	1 032 390	38 783 707	2 456 521	1 051 324	141 962	1 214 744	47 158 738
Complément de rémunération					596 782					596 782
Aide personnalisée au logement					0	3 374 889		2		3 374 891
Total subventions & divers	**2 289 720**	**83 464**	**104 906**	**1 032 390**	**39 380 490**	**5 831 410**	**1 051 324**	**141 964**	**1 214 744**	**51 130 411**
Total fonds publics et assimilés	**2 289 720**	**83 464**	**104 906**	**1 032 390**	**56 892 476**	**233 905 333**	**78 284 757**	**142 053**	**216 042 995**	**588 778 093**

12 . Autres produits

Cette rubrique regroupe un certain nombre de ressources :

Ressources de communication :

Notre bulletin d'information « Ensemble » est destiné à nos donateurs ; et notre revue « Faire Face » à nos abonnés (personnes directement concernées par le handicap).

Travaux à façons et ventes de produits :

L'essentiel de ce poste, rattaché aux fonds privés collectés par l'association, provient des travaux à façon réalisés par les personnes en situation de handicap de nos entreprises adaptées, établissements et services d'aide par le travail, et centres de distribution de travail à domicile (ligne « Travaux à façon & autres ventes », d'un montant de 69 910 962 €).

Les ventes d'objets réalisées à l'occasion de galas-tombolas ou des campagnes d'appel à la générosité du public figurent également à cette rubrique, comme mentionné en note 3.

Comme précisé en note 2, les ventes et prestations internes réalisées par nos établissements de travail adapté ont été éliminées des ressources et des emplois, pour un montant de 4 692 370 €.

Participations des usagers, cotisations :

Cette ligne comprend des produits aussi divers que : cotisations des adhérents, contributions des usagers aux séjours de vacances, aux services d'auxiliaires de vie ou d'accompagnement, ainsi que leurs participations aux groupes de loisirs ou autres, paiement par le personnel des repas pris dans nos établissements. Sont également rattachées à cette rubrique les prestations de formation assurées par notre service de formation.

Remboursements de charges de personnel, participations diverses aux frais du siège et informatiques :

Les autres produits se composent pour l'essentiel des remboursements de charges de personnel (pour mises à disposition, absences, formation), des locations et autres produits divers de gestion courante.

Comme précisé en note 2, les flux internes que sont la participation aux frais de siège (14 672 187 €) et aux frais informatiques (4 774 040 €) versée par nos structures, de même que les mises à disposition internes de personnel (3 153 803 €), ont été éliminés des ressources et des emplois.

Produits financiers :

Les produits financiers ont pour origine l'intégralité des ressources liées à l'activité de l'association.

La décomposition chiffrée des « autres produits » est la suivante :

	HORS ETABLISSEMENTS				ETABLISSEMENTS OU SERVICES					TOTAL 2016
	Délégations	APF Evasion	APF Formation	Siège national	Travail protégé	Hébergement vie sociale	Accompagn.	Aide humaine	Médico-éducatifs	
Ressources de communication										
Abonnements "Ensemble"	675 753									675 753
Abonnements à "Faire Face"				187 183						187 183
Vente de livres et documents	560		252	5 584	9 340					15 736
Sous-total ress.communication	**676 313**		**252**	**192 767**	**9 340**					**878 672**
Travaux à façon, ventes										
Cartes de vœux et prod.dérivés	240 225	38 975		10 009	119				5 457	294 785
Galas et tombolas	341 151					5 525			6 416	353 092
Travaux à façon & autres ventes	215 439	-200		-136 499	69 910 962	1 053				69 990 754
Sous-total travaux à façon	**796 815**	**38 775**		**-126 490**	**69 911 081**	**6 578**			**11 874**	**70 638 631**
Cotisations	534 268		48 018	369						582 655
Participations usagers & person.										
Participations des usagers	950 815	2 729 934	2 534 075	903	351 886	1 814 025	1 381 707	1 109 425	149 506	11 022 276
Participations du personnel	14 748	1 806	632	34 619	203 086	594 071	146 498	310	437 130	1 432 901
Produits annexes	124 589	11 719	3 243	100 595	2 177 481	87 049	159 229	55 309	70 433	2 789 646
Sous-total participations div.	**1 624 420**	**2 743 458**	**2 585 968**	**136 487**	**2 732 453**	**2 495 146**	**1 687 434**	**1 165 044**	**657 069**	**15 827 479**
Personnel prêté	182 480		32 049	554 524	3 053 552	348 438	288 939		160 415	4 620 397
moins personnel prêté en interne										-3 153 803
Indemnités journalières	54 008	9 018		29 113	485 639	673 802	336 420	386	470 751	2 059 137
Rbst formation, CE et CET	95 922	230		198 824	493 571	1 145 350	336 776	41 105	617 552	2 929 329
Rembst salaires et formation	**332 409**	**9 248**	**32 049**	**782 461**	**4 032 762**	**2 167 590**	**962 135**	**41 490**	**1 248 718**	**6 455 059**
Prestations siège et informatiqu				-20 643						-20 643
Locations diverses	99 461	5 810	844	20 216	170 750	70 211	45 626	204	111 871	524 993
Autres produits de gestion	23 442	326		125 719	83 893	143 122	12 905	662	395 449	785 517
Sous-total divers	**122 903**	**6 136**	**844**	**125 291**	**254 644**	**213 332**	**58 531**	**866**	**507 320**	**1 289 867**
Produits financiers (hors reprise prov	**93**			**2 487 257**	**1 217**	**117**			**2**	**2 488 686**
Produits exceptionnels	222 673	44 538	22 746	774 550	495 455	797 465	256 688	3 109	1 223 127	3 840 351
Transfert de charges	95 412	48 020		64 407	57 962	66 287	20 970	3 640	216 829	573 527
Produits exceptionnels	**318 085**	**92 558**	**22 746**	**838 956**	**553 417**	**863 752**	**277 658**	**6 750**	**1 439 956**	**4 413 878**
Total	**3 871 038**	**2 890 175**	**2 641 859**	**4 436 729**	**77 494 914**	**5 746 515**	**2 985 758**	**1 214 150**	**3 864 938**	**101 992 274**

13 . Reprise de provisions

Les reprises de provisions sont exclues des autres rubriques du compte d'emploi des ressources, et présentées sur une ligne distincte. Leur décomposition est la suivante :

	HORS ETABLISSEMENTS				ETABLISSEMENTS OU SERVICES					TOTAL 2016
	Délégations	APF Evasion	APF Formation	Siège national	Travail protégé	Hébergement vie sociale	Accompagn.	Aide humaine	Médico-éducatifs	
Reprises de provisions										
- d'exploitation	6 715			1 737 787	569 446	611 749	185 452		667 635	3 778 784
- financières				421 000		44 676			41 183	506 860
- exceptionnelles	262 975	150 000		1 012	283 290	854 594	54 367	2 443	2 667 094	4 275 775
Total	**269 690**	**150 000**		**2 159 799**	**852 736**	**1 511 020**	**239 819**	**2 443**	**3 375 912**	**8 561 419**

Les reprises de provisions comprennent notamment des reprises de provisions réglementées pour renouvellement d'actifs dans nos établissements et services médico-sociaux (pour 2,7 M€).

14 . Report des ressources affectées non utilisées

	HORS ETABLISSEMENTS				ETABLISSEMENTS OU SERVICES					TOTAL 2016
	Délégations	APF Evasion	APF Formation	Siège national	Travail protégé	Hébergement vie sociale	Accompagn.	Aide humaine	Médico-éducatifs	
Report de ressources antérieures										
Report de subventions antérieu	176 732			326 500	85 219	202 125	104 817	1 019 063	585 219	2 499 676
Report de dons antérieurs	58 372			81 000		1 000	11 602		4 777	156 752
Report de legs antérieurs	3 476								3 059	6 536
Report ressources antérieures	**238 581**			**407 500**	**85 219**	**203 125**	**116 420**	**1 019 063**	**593 055**	**2 662 963**

Cette rubrique enregistre la part des ressources collectées au cours des années antérieures, affectées à un objet précis, qui a été utilisée au cours de l'exercice 2016.

L'ensemble des ressources affectées restant à utiliser au 31.12.2016 s'élève à 10 113 610 €, correspondant pour 4,6 M€ à des indemnités de départ en retraite à verser dans nos établissements et services médico-sociaux (cf note 6).

15 . Résultat de l'année

Le résultat comptable de l'association est excédentaire de 2,2 millions d'euros en 2016.

Il importe toutefois de signaler que ce résultat se scinde en deux parties :

- un excédent comptable de +1,7 millions d'euros réalisé par nos établissements médico-sociaux qui, du fait de la réglementation, doit être retraité comme expliqué en note 14 de l'annexe aux comptes annuels, pour déterminer le véritable résultat issu de la gestion de ces établissements et services. Ce dernier est excédentaire, en 2016, de 6,2 millions d'euros (contre un excédent de 10,9 millions d'euros en 2015). Il n'est pas conservé durablement par l'association, mais doit, en principe, être restitué aux caisses de sécurité sociale ou aux conseils généraux (sous réserve d'approbation par les autorités de contrôle, et sauf cas particulier).

- un excédent de 0,5 millions d'euros (contre un excédent de 1,1 millions d'euros en 2015) qui constitue le résultat revenant à l'association, et qui correspond au résultat du mouvement associatif (délégations départementales, une partie des services d'aide humaine, APF Evasion, APF Formation, et notre siège national) et des établissements de travail adapté.

16 . Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public, utilisées en 2016

Les dons et legs utilisés en 2016 ont été affectés aux emplois suivants :
- missions sociales à hauteur de 15,3 M€ (dont 14,3 M€ dans nos délégations départementales)
- frais de recherche de fonds à hauteur de 8,5 M€
- frais de fonctionnement à hauteur de 4,7 M€

L'affectation des ressources issues de la générosité du public par type d'emplois s'opère de la manière suivante :

a) en premier lieu (affectation directe de ressources) :
   - affectation directe des ressources « générosité du public » en financement des frais d'appel à la générosité du public et des frais de traitement des dons et legs, à hauteur du montant de ces frais, de telle sorte que ces derniers soient intégralement financés par les dons et legs
   - affectation directe des abonnements aux revues Ensemble et Faire Face, et des produits divers de la revue Faire Face, en financement de ces deux revues, inscrites en missions sociales. Ces deux revues disposent en effet d'un financement spécifique, et ce n'est donc que la part non financée par ces ressources spécifiques qui est susceptible d'être couverte par une partie des dons et legs.

b) en second lieu (détermination des emplois non financés par des ressources directes):
   - détermination, par secteurs d'activité, et pour chaque type d'emplois, du reliquat non financé par les ressources affectées directement à l'étape précédente (par différence)
   - on considère alors que ce reliquat des emplois non financés par des ressources directes, l'est indistinctement par l'ensemble des autres ressources, parmi lesquelles figurent les dons et legs

c) en troisième lieu (affectation par emploi des dons et legs) :
   - répartition, par secteurs d'activité, des différentes ressources non affectées (parmi lesquelles les dons et legs) sur le reliquat non financé de chaque type d'emploi, calculé à l'étape précédente, au prorata de son importance respective.
   - pour ce faire, il est tenu compte de l'excédent ou du déficit du secteur d'activité :
     - en cas d'excédent du secteur d'activité, on considèrera que l'ensemble des ressources de l'année du secteur (parmi lesquelles les dons et legs) ont été pour partie utilisées au financement des différents types d'emploi, et pour partie non utilisées. Seule la part utilisée sera répartie sur les différents types d'emplois.
     - En cas de déficit du secteur d'activité, on considèrera que l'ensemble des emplois du secteur a été partiellement financé par un prélèvement sur les fonds propres de l'association, parmi lesquels figure une part de dons et legs. Cette part des emplois de l'année financée par les dons et legs collectés antérieurement sera calculée par application, à ce prélèvement sur les fonds propres, du pourcentage moyen, calculé sur les trois exercices précédents, de dons et legs reçus par l'association en rapport de l'ensemble des ressources de l'association.

17 . Bénévolat

La valorisation du bénévolat n'est comptabilisée ni en charges ni en produits (cf note 30 de l'annexe aux comptes annuels) ; elle ne figure donc pas non plus dans le présent compte d'emploi des ressources.

25 000 personnes nous apportent leurs concours, sous forme d'interventions et de prestations bénévoles, principalement dans nos structures en gestion directe, dont 4 000 personnes de façon régulière.

Quantitativement, l'aide offerte par nos bénévoles réguliers peut être évaluée à 926 000 heures en 2016 (964 000 en 2015) dont la répartition par activité est la suivante :

- 37,1 % pour les activités de loisirs et rencontres de personnes en situation de handicap
- 27,1 % pour les activités de revendication, représentation et communication
- 19,3 % pour la collecte de ressources
- 8,6 % pour le fonctionnement administratif de l'association
- 3,0 % pour l'éducation et la vie professionnelle
- 2,1 % pour l'aide humaine
- 1,7 % pour l'insertion dans la vie sociale
- 1,1 % pour l'amélioration du cadre de vie

La grande majorité de ces prestations bénévoles régulières sont effectuées dans nos délégations départementales (85% des heures) et lors des séjours de vacances organisés par APF Evasion (14% des heures).

18 . Eléments comptables

Le résultat du compte d'emploi annuel des ressources est identique à celui figurant dans les comptes annuels de l'association (au bilan et au compte de résultat), à savoir un excédent comptable de 2 246 421 €. La note 15 ci-dessus explicite le retraitement nécessaire de ce résultat et sa décomposition entre établissements sous gestion contrôlée et activités en gestion directe de l'association.

Le total des emplois et des ressources du compte d'emploi annuel des ressources (CER) peut être rapproché, respectivement, du total des charges et des produits du compte de résultat de la manière suivante :

	2016	
Total des emplois du CER	732 703 704	
moins : excédent de ressources de l'exercice	-2 246 421	
moins : legs et donations immobilisés	-20 143	opération comptabilisée au bilan et non au compte de résultat
plus : participation des structures aux frais du siège	14 672 187	élimination en emplois et en ressources
plus : abondement à la contribution de solidarité des délégations	250 000	élimination en emplois et en ressources
plus : charges de personnel refacturées entre structures APF	3 153 803	élimination en emplois et en ressources
plus : participation des structures aux frais du service informatique	4 774 040	élimination en emplois et en ressources
plus : biens et services acquis à nos établissements de travail adapté	4 692 370	élimination en emplois et en ressources
plus : facturation interne des séjours de vacances APF Evasion à nos DD		élimination en emplois et en ressources
Total reconstitué	757 979 540	
Total des charges du compte de résultat	757 979 540	
Total des ressources du CER	732 703 704	
moins : insuffisance de ressources de l'exercice		
moins : legs et donations immobilisés	-20 143	opération comptabilisée au bilan et non au compte de résultat
plus : participation des structures aux frais du siège	14 672 187	élimination en emplois et en ressources
plus : contribution de solidarité des délégations	250 000	élimination en emplois et en ressources
plus : produit de refacturation interne de charges de personnel	3 153 803	élimination en emplois et en ressources
plus : participation des structures aux frais du service informatique	4 774 040	élimination en emplois et en ressources
plus : biens et services acquis à nos établissements de travail adapté	4 692 370	élimination en emplois et en ressources
plus : facturation interne des séjours de vacances APF Evasion à nos DD		élimination en emplois et en ressources
Total reconstitué	760 225 961	
Total des produits du compte de résultat	760 225 961	

Ces retraitements purement comptables nous sont demandés par la Cour des Comptes, l'IGAS et le Comité de la charte du don en confiance.

Enfin, les charges du compte de résultat (distinguées par nature) sont ventilées comme suit dans les différentes rubriques du compte d'emploi des ressources :

	Achats	Services extérieurs	Autres services extérieurs	Impôts et taxes	Charges de personnel	Autres charges de gestion	Charges financières	Charges exceptionnelles	Dotations amort/prov.	**TOTAL 2016**
- Missions sociales	41 550 400	49 892 227	66 155 964	39 173 380	454 473 686	1 859 683	2 320 411	1 217 776	23 989 160	680 632 687
- Frais de recherche de fonds	63 635	255 404	7 312 028	90 598	862 191	959	539	79 833	686	8 665 874
- Frais de fonctionnement	71 385	2 435 430	5 188 292	1 743 586	17 218 181	1 282 060	420 504	142 215	1 157 620	29 659 272
Total des emplois (total I)	41 685 420	52 583 061	78 656 283	41 007 565	472 554 059	3 142 702	2 741 453	1 439 824	25 147 466	718 957 833
Dotations aux provisions (II)									9 555 697	9 555 697
Engagements à réaliser (III)									1 943 753	1 943 753
Excédent de l'année (IV)										2 246 421
Total des emplois	**41 685 420**	**52 583 061**	**78 656 283**	**41 007 565**	**472 554 059**	**3 142 702**	**2 741 453**	**1 439 824**	**36 646 916**	**732 703 704**

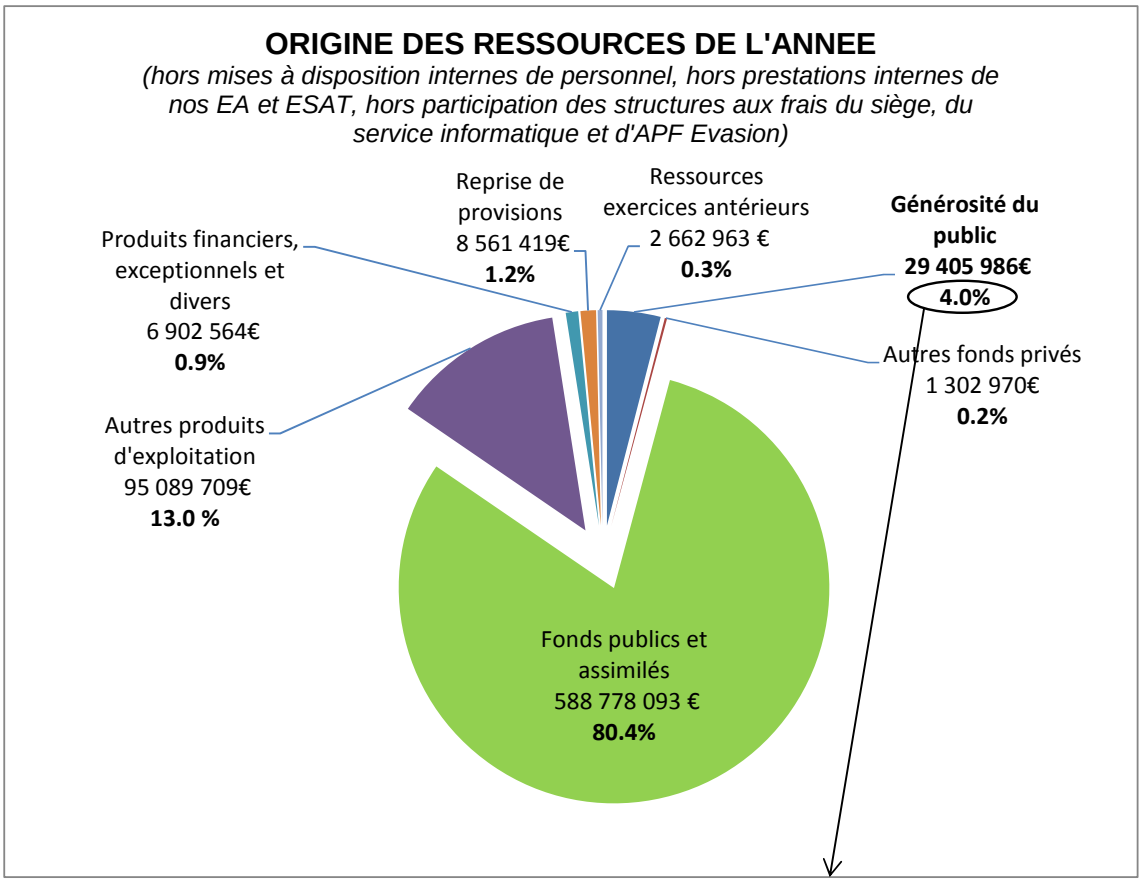
ORIGINE DES RESSOURCES DE L'ANNEE
(hors mises à disposition internes de personnel, hors prestations internes de nos EA et ESAT, hors participation des structures aux frais du siège, du service informatique et d'APF Evasion)
Reprise de provisions 8 561 419€ 1.2%
Ressources exercices antérieurs 2 662 963 € 0.3%
Générosité du public 29 405 986€ 4.0%
Produits financiers, exceptionnels et divers 6 902 564€ 0.9%
Autres fonds privés 1 302 970€ 0.2%
Autres produits d'exploitation 95 089 709€ 13.0 %
Fonds publics et assimilés 588 778 093 € 80.4%

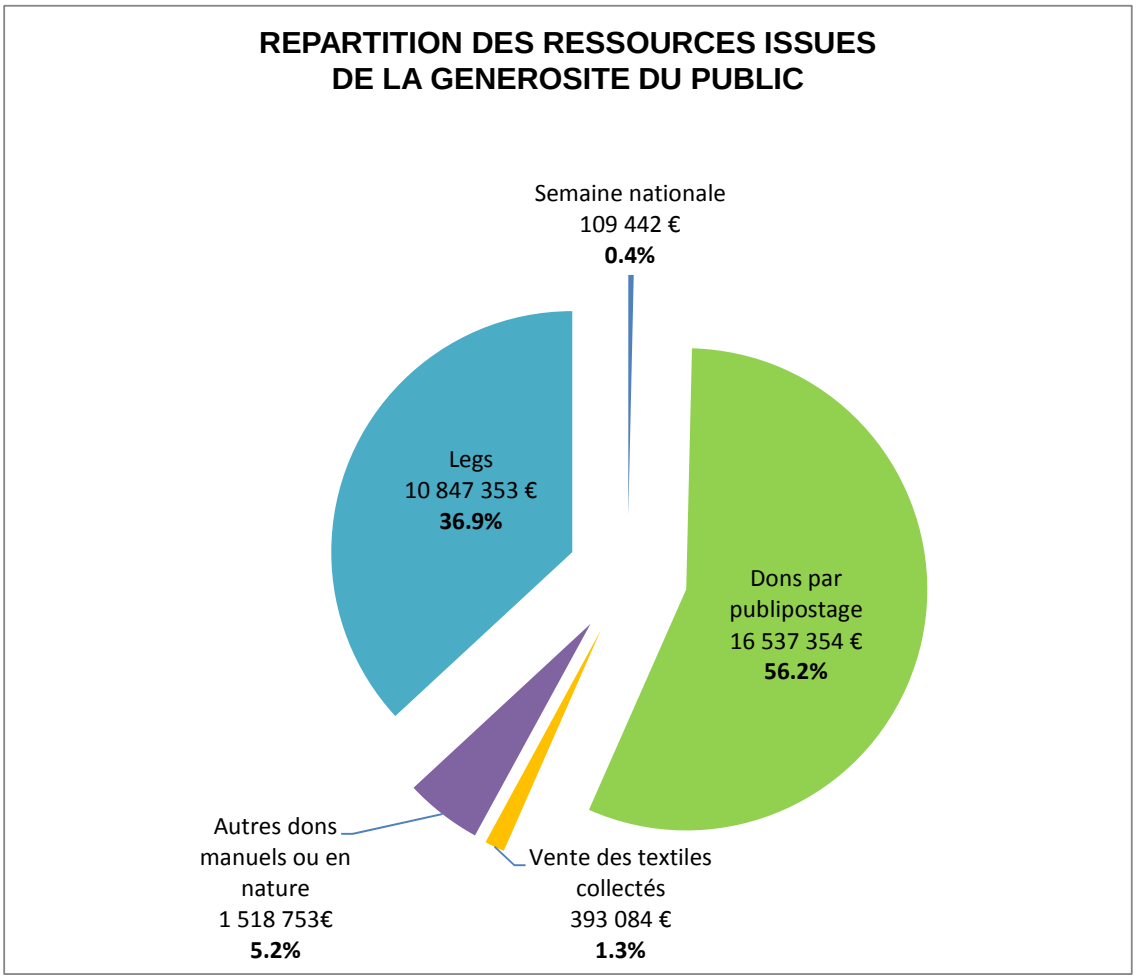
REPARTITION DES RESSOURCES ISSUES DE LA GENEROSITE DU PUBLIC
Semaine nationale 109 442 € 0.4%
Legs 10 847 353 € 36.9%
Dons par publipostage 16 537 354 € 56.2%
Autres dons manuels ou en nature 1 518 753€ 5.2%
Vente des textiles collectés 393 084 € 1.3%

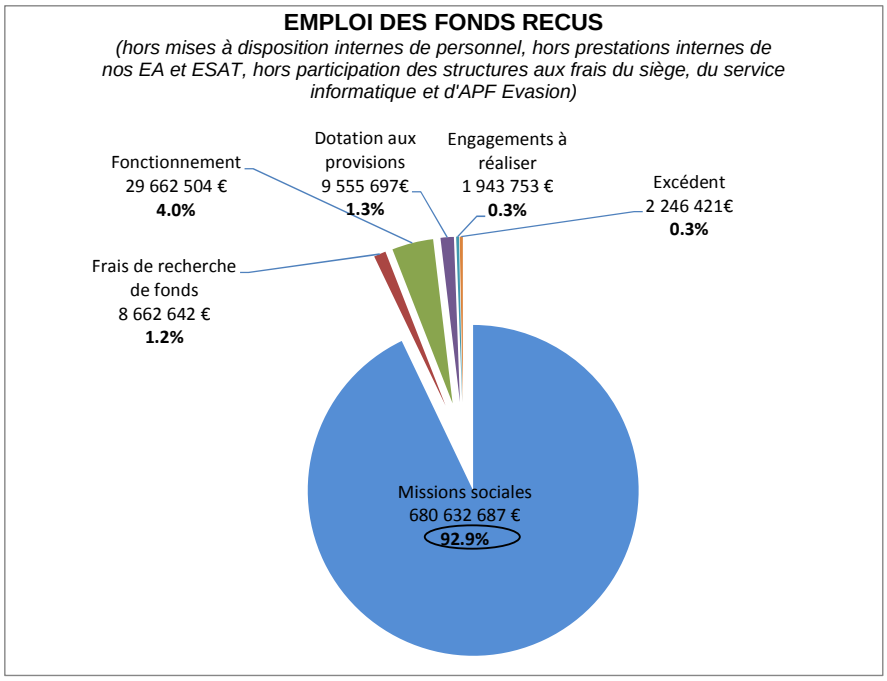
EMPLOI DES FONDS RECUS
(hors mises à disposition internes de personnel, hors prestations internes de nos EA et ESAT, hors participation des structures aux frais du siège, du service informatique et d'APF Evasion)
Fonctionnement 29 662 504 € 4.0%
Dotation aux provisions 9 555 697€ 1.3%
Engagements à réaliser 1 943 753 € 0.3%
Excédent 2 246 421€ 0.3%
Frais de recherche de fonds 8 662 642 € 1.2%
Missions sociales 680 632 687 € 92.9%

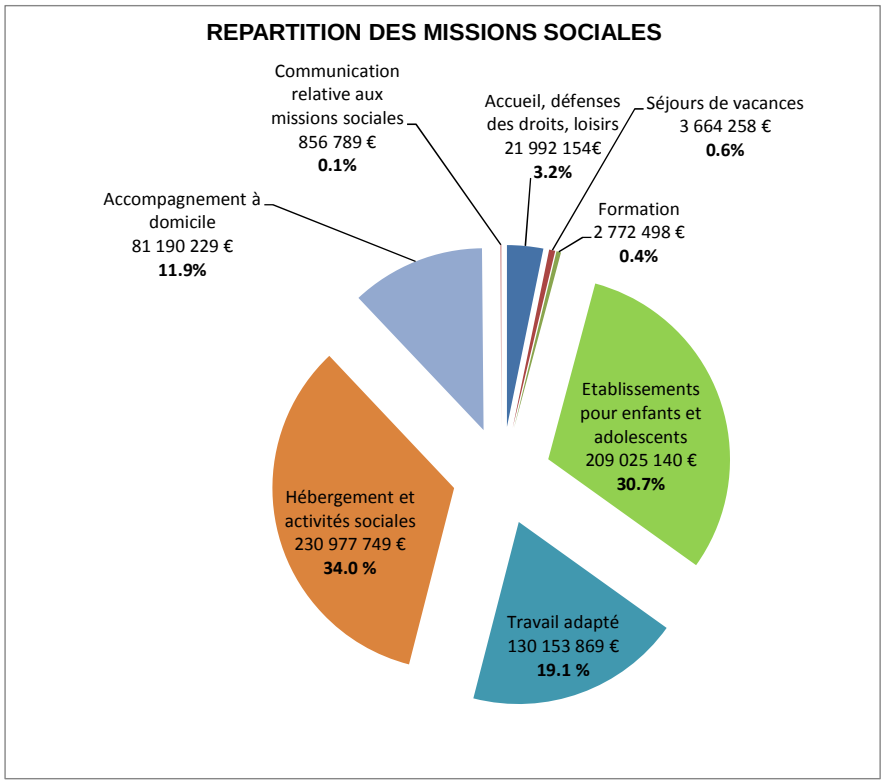
REPARTITION DES MISSIONS SOCIALES
Communication relative aux missions sociales 856 789 € 0.1%
Accueil, défenses des droits, loisirs 21 992 154€ 3.2%
Séjours de vacances 3 664 258 € 0.6%
Accompagnement à domicile 81 190 229 € 11.9%
Formation 2 772 498 € 0.4%
Etablissements pour enfants et adolescents 209 025 140 € 30.7%
Hébergement et activités sociales 230 977 749 € 34.0 %
Travail adapté 130 153 869 € 19.1 %

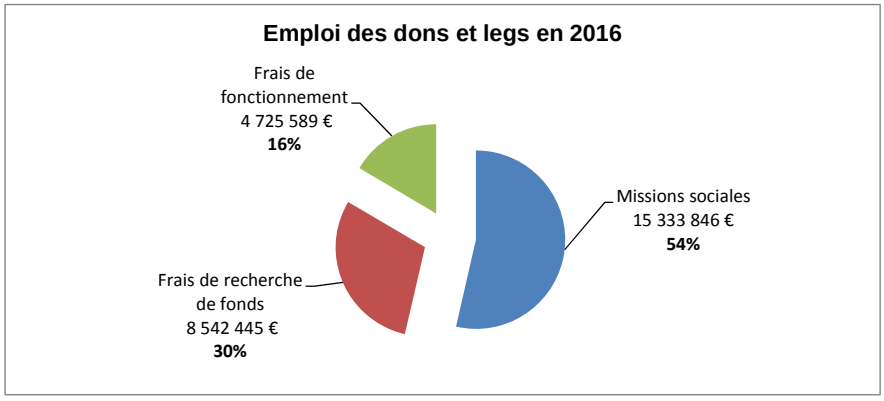
Emploi des dons et legs en 2016
Frais de fonctionnement 4 725 589 € 16%
Missions sociales 15 333 846 € 54%
Frais de recherche de fonds 8 542 445 € 30%